

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Unité - Égalité - Paix

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

EDUCATION POUR TOUS
BILAN A L'AN 2000

VOLUME 1 : TEXTE

Rapport rédigé par Mr. MAHDI MAHAMOUD ISSE, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
avec la collaboration de Mr. AHMED OMAR IYEH, Chef du Service du Personnel (MEN)

PREFACE :

A l'aube du XXI^e siècle, il est utile de dresser le bilan des actions faites en faveur de la généralisation de l'Éducation Pour Tous à Djibouti et de déterminer les solutions aux obstacles qui se posent encore au système éducatif djiboutien.

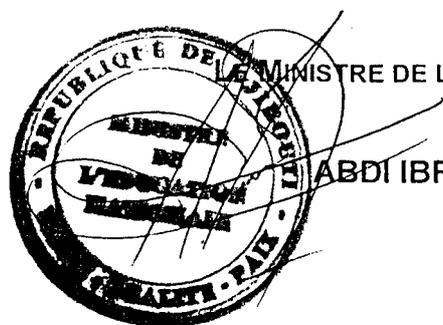
Si on peut, légitimement, éprouver de la satisfaction en regardant le chemin parcouru depuis l'accession de Djibouti à l'Indépendance, il n'en demeure pas moins que de nombreux défis restent à relever. En effet, malgré la volonté du Gouvernement à généraliser l'accès à l'école et les actions de réforme du système en vue de l'amélioration de son efficacité, force est de constater que les résultats atteints ne sont pas à la mesure des efforts déployés.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'on s'interroge à tous les niveaux de responsabilité, sur la capacité de l'école djiboutienne à répondre efficacement aux besoins éducatifs fondamentaux, et, au problème essentiel de l'insertion des jeunes dans la vie socio-économique du pays.

Les indicateurs d'efficacité stagnent : les taux de scolarisation ne couvrent pas le taux d'accroissement démographique, les disparités et les déperditions persistent, la préparation à la vie socio-économique des jeunes diplômés et, à fortiori, de ceux qui quittent très tôt le système, reste insuffisante, l'insertion authentique de l'École dans la communauté demeure encore un voeu pieux...

Le passage au XXI^e siècle, pour l'École djiboutienne, ne peut être réussi qu'avec une prise de conscience et l'adhésion dans le champs éducatif de toutes et tous les Djiboutiens, et l'élaboration commune d'un projet éducatif novateur, volontaire, efficace et intégrateur.

C'est pourquoi, le gouvernement, et en premier le Président de la République, a décidé d'engager un débat national sur le devenir du système éducatif. Ce débat devra tracer les lignes directrices d'un cadre de références et d'actions, d'une politique éducative rénovée et adaptée à la fois aux exigences de la réalisation à court terme des objectifs de l'Éducation Pour Tous et la construction d'une économie moderne.



LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

ABDI IBRAHIM ABSIEH

TABLE DES MATIERES

PREFACE :	2
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION :	6
1- OBJECTIFS :	6
1.1 <u>Cadre et objectifs du travail</u> :	6
1.2 <u>Contraintes et limites</u> :	6
2. APERÇU DU CONTEXTE 1979-89:.....	6
PREMIÈRE PARTIE :	9
DESCRIPTION DES PROGRÈS REALISES.....	9
VERS L'EDUCATION POUR TOUS A DJIBOUTI.....	9
CHAPITRE 2 - BUTS GENERAUX ET OBJECTIFS DE L'E.P.T. A DJIBOUTI.....	10
1. EXPANSION DES ACTIVITÉS DE PROTECTION & D'ÉVEIL DE LA PETITE ENFANCE :	10
2. UNIVERSALISATION DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE D'ICI L'AN 2000 :	12
3. AMÉLIORATION DES RÉSULTATS DES APPRENTISSAGES :	13
4. RÉDUCTION DU TAUX D'ANALPHABÉTISME DES ADULTES :	14
5. EXPANSION DE L'ÉDUCATION FONDAMENTALE ET DE LA FORMATION À DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES:	14
6. ACQUISITION ACCRUE PAR LES INDIVIDUS ET LES FAMILLES DES CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET VALEURS NÉCESSAIRES À UNE VIE MEILLEURE GRÂCE AU CONCOURS DE TOUS LES CANAUX D'ÉDUCATION :	15
CHAPITRE 3 : - PRISE DE DECISION, STRATEGIE ET PLAN D'ACTION POUR L'EPT :	16
1. NIVEAUX DE DÉCISION	16
1-1 <u>Secteur d'enseignement public</u> :	16
1-2 <u>Secteur d'enseignement Privé</u> :	17
2. PUBLIC CIBLE ET BESOINS EDUCATIFS FONDAMENTAUX IDENTIFIES :	18
1 <u>Public cible</u> :	18
2 <u>Besoins éducatifs fondamentaux identifiés formellement</u> :	19
3. STRATÉGIE :	23
1 <u>une définition imprécise du secteur éducatif</u> :	23
2 <u>Une stratégie de mise en oeuvre des actions malgré tout classique</u> :	24
3 <u>La mise en oeuvre des plans de développement du système éducatif par le MEN</u>	24
4 <u>Programme national d'alphabétisation (PNA)</u> :	29
CHAPITRE 4 : COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'EPT :	30

CHAPITRE 5 - INVESTISSEMENT DANS L'EPT DEPUIS 1990 ;	32
1. LES LIMITES DE L'ANALYSE DES INVESTISSEMENTS:	32
2. DÉPENSES CONSACRÉES A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE:	32
2.1 <i>Budget National</i> :	32
2.2 <i>Apports Extérieurs</i> :	33
2.3 <i>Apports des familles</i> :	33
SECONDE PARTIE:	35
ANALYSE DES PROGRES REALISES	35
INTRODUCTION :	36
1 OBJECTIFS :	36
2 LE CONTEXTE :	36
2.1- <i>L'organisation administrative du pays</i> :	36
2.2- <i>La Population</i> :	36
2.3- <i>La situation de l'enseignement</i> :	38
CHAPITRE 5- PROGRESSION VERS LES BUTS ET OBJECTIFS DE L'EPT	39
1. EXPANSION DES ACTIVITÉS DE PROTECTION ET D'ÉVEIL DE LA PETITE ENFANCE :	39
2- UNIVERSALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :	41
2.1. LES ELEVES :	41
2.1.1 <i>Évolution des Taux bruts d'admission et de colarisation (TBA & TBS)</i> :	42
2.1.2. <i>Des disparités</i> :	42
2.1.3. <i>Évolution des Taux nets d'admission et de scolarisation (TNA & TNS)</i> :	45
2.1.4 <i>Flux des élèves</i> :	49
2.1.5 <i>Rétention et Efficacité</i> :	51
2.1.6. <i>Performances des élèves</i>	53
2.2. LES ÉCOLES	55
2.2.1 <i>Les Salles</i> :	55
2.2.2 <i>Utilisation des salles</i> :	56
2.2.3 <i>Nombres d'élèves par classe</i> :	57
2.3. L'ENCADREMENT :	58
2.3.1 <i>Les enseignants : qualification et effectifs</i>	58
2.3.2 <i>Ratio élèves/maitre</i> :	60
3. AMÉLIORATIONS DES APPRENTISSAGES	61
4. RÉDUCTION DU TAUX DE L'ANALPHABÉTISME	62
5 - ÉVOLUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES ORDINAIRES :	64
CHAPITRE 6 : BILAN DES PROGRÈS RÉALISÉS:	65
1. CONSTATS :	65
2. BILAN DES RÉALISATIONS DES OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 1990 À JUIN 1999 :	65
2.1. <i>Expansion des activités de protection & d'éveil de la petite enfance (aspect 1)</i> :	66
2.2 <i>Universalisation de l'éducation primaire et amélioration des résultats (aspects 2 & 3)</i> :	66
2.4. <i>Réduction de l'analphabétisme (aspect 4)</i> :	68
2.5. <i>Education & formation à d'autres compétences essentielles (aspect 5)</i> :	68
2.6. <i>Education à une vie meilleure (aspect 6)</i> :	69

CHAPITRE 7 : PRINCIPAUX PROBLEMES	70
CONCLUSION :	73
<i>faible taux de scolarisation</i>	73
<i>disparités régionales et sexuelles</i>	73
<i>déperdition scolaire</i>	74
<i>absence de qualité des apprentissages</i>	74
TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES	75
PERSPECTIVES	76
.SIGLES ET ABREVIATIONS	78
GLOSSAIRE	79
DOCUMENTS DE REFERENCE.....	81
ANNEXE : COMITÉ DE SUIVI DU BILAN DE L'ÉDUCATION POUR TOUS.....	83

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION :

1- OBJECTIFS :

1.1 CADRE ET OBJECTIFS DU TRAVAIL :

Réalisé dans le cadre des bilans nationaux des progrès vers l'Éducation Pour Tous (EPT) en l'an 2000, initié par le Forum international sur l'EPT, mis en place pour le suivi de la Conférence de Jomtien, le présent document, composé de trois parties, a pour objectifs :

- la présentation d'un bilan aussi exhaustif que possible des progrès réalisés en EPT entre 1990 & 1999.
- l'analyse quantitative de ces progrès.
- l'identification de perspectives et stratégies rentables pour l'universalisation de l'éducation fondamentale.

1.2 CONTRAINTES ET LIMITES :

La dispersion des documents et d'indicateurs de référence faute de banques de données structurées et assez souvent, d'un système d'archivage rationnel dans la plupart des services et institutions contactés a rendu quelque peu ardu la collecte de documents et données de base.

Aussi, en raison des difficultés de recueil de données et des contraintes de temps, les ambitions de cette étude se sont - elles trouvées limitées. De ce fait le bilan descriptif comme l'analyse quantitative portent essentiellement sur le secteur formel. Les données relatives au secteur non formel, qui est un secteur institutionnellement peu ou mal connu, sont uniquement basées sur des estimations et ne doivent être envisagées que comme telles.

2. APERÇU DU CONTEXTE 1979-89:

Au lendemain de son accession à l'indépendance, la République de Djibouti, pays aride et dépourvu de ressources naturelles, a dû faire face au sous-développement de ses potentialités et infrastructures économiques de production ainsi que de la valorisation de ses ressources humaines.

La valorisation élargie des ressources humaines à travers l'éducation et la formation est très vite devenue un souci essentiel de l'Etat Djiboutien.

Parmi les actions tracées dès 1981 et confirmées par la première loi d'orientation économique et sociale¹ se trouvent :

- l'élargissement de la couverture scolaire,
- la réforme des programmes scolaires en vue de leur adaptation aux besoins et réalités du pays,
- la mise en place d'institutions parascolaires susceptibles de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie socio-économique,
- la mise en place de cycles de formations accélérées et de formations permanentes aux cadres nationaux.

La volonté d'ouverture de l'accès à l'école aux enfants djiboutiens de tous les districts et notamment des régions rurales s'est traduite par la construction d'écoles, le doublement des effectifs élèves de l'enseignement primaire et du secondaire, et la création d'un centre de formation d'instituteurs (École Normale) pour répondre aux besoins en maîtres qualifiés.

Au niveau adaptation des programmes, le souci de maintenir la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles a quelque peu limité les réformes des programmes. Les quelques modifications apportées sont l'introduction de l'Arabe en tant que langue enseignée, et quelques "djiboutianisations" des programmes de l'école primaire.

Les années 80 s'achèvent sur un bilan plutôt positif **en termes d'amélioration du taux de scolarisation** , et **en termes de réaffirmation de la volonté politique de l'Etat Djiboutien d'atteindre à court terme la généralisation de l'éducation fondamentale**. Volonté concrétisée par les dispositions relatives au secteur éducation de la deuxième loi d'orientation économique et sociale² définissant la stratégie générale de développement du pays pour la période 1990-2000.

¹ Loi n° 25/AN/82 portant Orientation Economique et Sociale de la République de Djibouti (1983-89)

² Loi n° 150/AN/91 portant Orientation Economique et sociale de la République de Djibouti pour la période 1990-2000

Encadré : Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (extrait)

**L'EDUCATION POUR TOUS :
UNE VISION ELARGIE ET UN ENGAGEMENT RENOUVELE**

Article 2 . Élargir notre vision

1. S'employer à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous ne saurait se réduire à réinvestir dans l'éducation fondamentale telle qu'elle existe actuellement. Une vision plus large s'impose, afin d'aller au delà des moyens présentement mis en œuvre, des structures institutionnelles, des programmes d'enseignement et des systèmes classiques de formation, tout en s'appuyant sur ce qu'il y a de meilleur dans la pratique actuelle...
2. Cette approche élargie implique les orientations ci-après :
 - Universaliser l'accès et promouvoir l'équité.
 - Mettre l'accent sur la réussite de l'apprentissage.
 - Élargir les moyens et les champs de l'éducation fondamentale.
 - Améliorer le contexte de l'apprentissage.
 - Renforcer les partenariats.

PREMIERE PARTIE :
DESCRIPTION DES PROGRES REALISES
VERS L'EDUCATION POUR TOUS A DJIBOUTI

CHAPITRE 2 - BUTS GENERAUX ET OBJECTIFS DE L'E.P.T. A DJIBOUTI

La seconde loi d'orientation économique et sociale³ promulguée en février 91 par le Président de la République met tout particulièrement l'accent, *dans son titre II portant valorisation des ressources humaines*, sur l'éducation et la formation des djiboutiens et propose six orientations majeures (Titre II, articles 11 et sq.) :

- i. la démocratisation de l'accès à l'éducation;
- ii. l'amélioration du rendement interne du système éducatif;
- iii. la réforme des programmes éducatifs en vue d'une meilleure prise en compte des dimensions socio-économiques du jeune djiboutien;
- iv. l'ouverture plus large du système éducatif à la participation du secteur privé;
- v. la mise en place de nouveaux systèmes d'apprentissages professionnels et d'un organisme de coordination de la formation et de l'emploi;
- vi. la participation plus active des composantes du Ministère de la Jeunesse et du Sport à la prise en charge des activités d'encadrement, d'éducation et de formation en faveur des jeunes.

Le cadre général que constitue cette loi a été traduit en plans d'actions générales, préparés par la Primature (Direction de la Planification), adoptés par l'Assemblée Nationale et promulgué en mai 92⁴. Ces actions générales ayant été, ensuite, réécrites en plans stratégiques sectoriels par chaque département ministériel.

Les buts et objectifs à atteindre pour chacun des *six aspects cibles* de l'EPT, selon la Conférence de Jomtien se présentent comme suit :

1. EXPANSION DES ACTIVITES DE PROTECTION & D'EVEIL DE LA PETITE ENFANCE :

<i>Lieu de définition des buts & objectifs</i>	<i>Buts et Objectifs définis :</i>
Loi n° 150/AN/91 (déjà citée) Présidence	Absence de mention spécifique
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95), Primature	Absence de mention spécifique

³ déjà citée .

⁴Plan quinquennal d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95), Primature, Direction de la planification,

Plan quinquennal de développement de l'éducation 1990-94 , MEN, oct. 1989	Reconnaissant l'importance du préscolaire dans la préparation à la scolarisation des enfants, le plan, fixe comme objectifs : <i>i) " d'inventorier le parc existant"</i> <i>ii) " de cibler les programmes d'action vers les enfants des familles les plus défavorisées"</i> (page 46 du document cité)
Plan quinquennal de développement de l'éducation 1995-99 , MEN, nd	Absence de mention spécifique

2. UNIVERSALISATION DE L'EDUCATION PRIMAIRE D'ICI L'AN 2000 :

Lieu de définition des buts & objectifs	Buts et Objectifs définis :
Loi n° 150/AN/91 (déjà citée) Présidence	Élargissement du système éducatif à un plus grand nombre de bénéficiaires, démocratisation de l'accès à l'éducation et la formation professionnelle, réduction des déperditions en cours de scolarité" tels sont les priorités inscrites dans la seconde loi d'orientation (article 11,13,15).
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95) ,Primature	Le plan quinquennal reprend et précise ces grandes priorités. On y lit (pages 75, 90, 97) : " Les réformes prévues visent à : - élargir les capacités d'accueil des différents niveaux du système éducatif, - élargir à tous les enfants djiboutiens le système éducatif ; - améliorer les taux d'écoulement entre le primaire et le secondaire (...), - limiter le nombre actuellement élevé de déperditions scolaires, souvent à un âge précoce et à un niveau insuffisant pour permettre d'entreprendre ultérieurement, avec profit, une formation professionnelle de base, - faire participer davantage que par le passé, le secteur privé à l'effort d'éducation (...).
Plan quinquennal de développement de l'éducation 1990-94 , MEN, oct. 89	Il est affirmé avec force dans ce plan que le " primaire constitue le cycle de base du système éducatif " (page 2) Les orientations et objectifs assignés à l'enseignement primaire sont : i) au plan élargissement de l'accès : - Satisfaire la demande de scolarisation pour les enfants de nationalité djiboutienne dans la perspective d'une généralisation de l'enseignement de base (p.1). Cet objectif est quantifié (p.2): " le taux d'inscription net qui est actuellement de 42,4% va être porté à la fin du plan à 47% " ii) au plan démocratisation et réduction des disparités : - rééquilibrer géographiquement les écoles à l'intérieur du pays"(p.2) afin d'atténuer les disparités entre milieu urbain et milieu rural, iii) au plan rendement interne : - améliorer l'efficacité interne du système en diminuant le taux de redoublement (actuellement de 41,5%) à 39% au terme du plan"(p.2)
Plan quinquennal de développement de l'éducation 1995-99 , MEN, 1994	Le second plan quinquennal du MEN pour la période 1995-1999 pose " l'enseignement de base et particulièrement l'enseignement en zone rurale " (p.36) comme une priorité. Le développement de l'enseignement primaire public vise à : - la remise en fonctionnement des écoles "(p.37) sises en zones touchées par le conflit interne des années 92-94 - le développement continu de l'enseignement primaire au rythme de 8% des entrants en CI (1ère année)"(p.37)

3. AMELIORATION DES RESULTATS DES APPRENTISSAGES :

L'objectif de cet aspect ne sera pas, ici, tourné exclusivement sur l'évaluation de l'efficacité du processus d'éducation de base comme le précisent les directives techniques du Forum Consultatif International sur l'EPT, mais englobera la présentation des efforts entrepris depuis 1990 en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement (réformes des curricula) et des différentes évaluations des apprentissages réalisées depuis.

<i>Lieu de définition des buts & objectifs</i>	<i>Buts et Objectifs définis :</i>
Loi n° 150/AN/91 (déjà citée) Présidence	Art. 13 : " <i>Des réformes seront entreprises et viseront à une meilleure intégration des dimensions socio-économiques de l'environnement de l'enfant dans les programmes.</i> <i>Afin de tenir compte des langues parlées dans la région, il sera procédé à l'élargissement des connaissances linguistiques en arabe, français et en anglais</i> ".
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95) ,Primature	Page 96 : " <i>Améliorer le contenu pédagogique des enseignements grâce à une meilleure intégration du milieu dans les programmes enseignés et surtout grâce à un relèvement du niveau de qualification technique des enseignants</i> "
Plan quinquennal de développement de l'éducation 1990-94 , MEN, oct. 89	Page 3 : le plan prévoit diverses mesures visant : - " <i>l'adaptation des programmes aux réalités nationales et à la production de documents pédagogiques</i> " Mission confiées au Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation Nationale (CRIPEN) - l'intensification " <i>des actions de formation et leur amélioration par la création du Centre de Formation des Personnels de l'Éducation Nationale (CFPEN)</i> " - la réalisation d'évaluations des rendements du système dans le cadre des projets de développement du système éducatif(p.6). - le renforcement et la déconcentration des instances de supervisions pédagogiques (p.6).
Plan quinquennal de développement de l'éducation 1995-99 , MEN, nd	L'importance de l'évaluation de la qualité des enseignements dispensés est affirmée d'emblée. Plusieurs objectifs sont pointés (page 41/42) dont : - " <i>le contrôle de l'évolution de la qualité du système éducatif</i> " à travers une étude de " <i>rendement interne, répétée à intervalle régulier</i> "; - l'amélioration du fonctionnement des inspectorats qui seraient " <i>pourvus des moyens nécessaires à leur fonctionnement</i> "; - <i>une expertise sur la scolarisation des filles en milieu rural devant déboucher sur la formulation de stratégies</i> ";

4. REDUCTION DU TAUX D'ANALPHABETISME DES ADULTES :

<i>Lieu de définition des buts & objectifs</i>	<i>Buts et Objectifs définis :</i>
Loi n° 150/AN/91 (déjà citée) Présidence	Absence de mention spécifique
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95) ,Primature	Parmi les priorités sociales des actions de développement du Gouvernement se trouve la lutte contre l'analphabétisme. Le plan prévoit la mise en place d'un programme national d'alphabétisation. (voir ci-dessous)
Plan quinquennal de développement de l'éducation 1990-94 , MEN, oct. 89	Absence de mention spécifique dans le plan lui même.
Programme National d'Alphabétisation (1991-93)	- Réduire le taux d'analphabétisme des adultes par une action coordonnée du MEN et des organisations non gouvernementales - Répondre de manière efficace aux besoins en éducation de base des adultes et particulièrement des jeunes filles et des femmes
Plan quinquennal de développement de l'éducation 1995-99 , MEN, nd	Alphabétisation, au cours du plan, de 8000 adultes ou adolescents et plus particulièrement de sexe féminin .(voir ci-dessous)
Projet d'Alphabétisation fonctionnelle des femmes à Djibouti, MEN, (1997-98)	- Réduire le taux d'analphabétisme des adultes par une action coordonnée du MEN et des organisations non gouvernementales - Répondre de manière efficace aux besoins en éducation de base des adultes et particulièrement des jeunes filles et des femmes
Projet d 'Alphabétisation UNFD (juin 1994), Projet MEN UNFD (1996)	Ce projet soutenu par l'UNICEF vise à lutter contre l'analphabétisme des femmes et jeunes filles , en mettant en place des cours d'alphabétisation en arabe ou en français dans les quartiers de la ville de Djibouti et des zones périphériques.

5. EXPANSION DE L'EDUCATION FONDAMENTALE ET DE LA FORMATION A DES COMPETENCES ESSENTIELLES:

<i>Lieu de définition des buts & objectifs</i>	<i>Buts et Objectifs définis :</i>
Loi n° 150/AN/91 (déjà citée) Présidence	Dans ce texte, la nécessité de trouver des formes alternatives d'enseignement et d'apprentissage professionnel en faveur de jeunes constitue un souci prioritaire. Les articles 19 et suivants portant sur la mise en place de stratégies hors système éducatif formel (MEN) visant à répondre aux besoins éducatifs des jeunes déscolarisés.
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95) ,Primature	Les formes alternatives de formation à des compétences essentielles sont pointées, dans le plan national, aux pages 139 (section portant valorisation des ressources humaines) ,149 (section portant formation d'éducateurs sociaux).

6. ACQUISITION ACCRUE PAR LES INDIVIDUS ET LES FAMILLES DES CONNAISSANCES, COMPETENCES ET VALEURS NECESSAIRES A UNE VIE MEILLEURE GRACE AU CONCOURS DE TOUS LES CANAUX D'EDUCATION :

<i>Lieu de définition des buts & objectifs</i>	<i>Buts et Objectifs définis :</i>
Loi n° 150/AN/91 , Présidence	Absence de mention spécifique
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95) ,Primature	<p>Le plan assigne, essentiellement, au secteur de l'information, les objectifs concourant à l'acquisition accrue de savoir, savoir-faire et d'attitudes nécessaire à une vie meilleure.</p> <p>En effet, il est dit (page 219 et suivantes) : "Une politique vigoureuse de promotion de l'information (sera) recherchée et intégrée à la politique de développement national. Elle aidera à accélérer l'épanouissement du citoyen dans le respect de ses droits fondamentaux et des valeurs socioculturelles de la société"</p> <p>Les objectifs de cette politique sont (page 220) :</p> <p>"- la promotion de l'Éducation à Distance ou Éducation non conventionnelle par les médias grâce notamment à la diffusion de programmes socio-éducatifs en direction des populations;</p> <p>- la création de certains médias spécialisés comme la radio-Rurale , destinés à mieux intégrer certaines couches marginalisées de la population "</p>

CHAPITRE 3 : - PRISE DE DECISION, STRATEGIE ET PLAN D'ACTION POUR L'EPT :

1. NIVEAUX DE DECISION

1-1 SECTEUR D'ENSEIGNEMENT PUBLIC :

<i>Niveau</i>	<i>Décision</i>
Présidence ↓	Promulgation de la loi d'orientation
Primature (direction de la planification) ↓	Elaboration du plan quinquennal d'orientation, des actions de projets de développement et suggestion de stratégies de mises en oeuvres. L'ensemble est présenté à l'Assemblée Nationale et promulgué ensuite sous forme de loi.
Ministère ↓	Arrête le plan sectoriel quinquennal d'action et les stratégies de pilotage et de régulation des actions projetées.
Direction Générale	Prépare le plan sectoriel et assure son exécution une fois arrêté par le MEN

Alphabétisation :

Comité Intersectoriel du Programme National d'Alphabétisation ⁵ ↓	Mobilise les ressources et l'appui nécessaire à la mise en oeuvre des <i>Recommandations de Jomtien</i> (art1 arrêté cité en 5); Facilite la mobilisation et la sensibilisation du public cible Prépare le plan et fixe les stratégies.
Service de l'enseignement du Premier Degré	Assure l'exécution

L'examen rapide des documents collectés⁶ dégage une impression de centralisation des décisions comme illustré, ci-haut.

Pourtant, les entretiens réalisés avec différents acteurs des instances de décisions (comme la Direction de la Planification, les responsables du MEN, du MJSAC, de l'information) laissent apparaître une certaine dispersion des responsabilités des prises de décision et surtout une absence de coordination des décisions et des actions.

Ainsi, la non exploration exhaustive du secteur d'éducation non formelle, ou encore, les dysfonctionnements des Maisons de Jeunes appelées dans les textes à assumer une grande partie des actions d'éducation de masse des jeunes dans les quartiers, sont emblématiques de ces dispersion et absence de coordination intersectorielle.

⁵ créé auprès du MEN par arrêté présidentiel N° 996/PR/EN le 1° sept.91

⁶ voir bibliographie

1-2 SECTEUR D'ENSEIGNEMENT PRIVE :

Le secteur privé oeuvrant dans le domaine de l'éducation et/ou de la formation est constitué de composantes forts différentes tant au niveau de leur structuration et organisation qu'au niveau de leur fonctionnement.

Schématiquement, on distingue deux grands ensembles qui n'ont rien de monolithique:

1. Le secteur dit "formel" regroupant **l'ensemble des établissements scolaires reconnus par le MEN** (et de ce fait recevant une subvention de la part de l'Etat). Ce secteur est composé de :

- un sous ensemble offrant un enseignement gratuit : d'une part , les écoles de l'enseignement catholique dont la langue d'enseignement est le français, et d'autre part, les écoles ayant pour langue d'enseignement l'arabe,
- un second sous-ensemble offrant des prestations payantes. écoles dites privées.
- et d'un troisième sous-ensemble dispensant des prestations gratuites : **les écoles ou centres d'apprentissages de certaines ONG** (UNFD, ANPJ, Mère et Enfants) offrant des formations structurées et régulières.

2. Le secteur dit "non-formel" où l'on range, pêle-mêle, **des lieux d'enseignement/apprentissage s'organisant généralement de manière spontanée, et souvent ayant une durée de vie assez éphémère**. Non reconnus par le MEN, ces centres ne sont pas subventionnés par l'état.

Ce secteur regroupe :

- Les écoles coraniques, tenues généralement par leur fondateur** destinées à l'apprentissage du Saint Coran et subventionnées entièrement par les familles ,
- Des lieux d'actions souvent ponctuelles ou finalisées (comme les cours de soutien)** organisées souvent pendant les vacances scolaires par certaines ONG comme AL BIR.
- Des écoles privées (français ou arabe voir anglais ou langues indiennes) , souvent modestes (1 à quelques classes), tenues généralement par leur fondateur, ou par une ONG (Emmanuel), soutenues par une église (Eglise protestante) et financées par des frais d'écolage payés par les usagers, par l'Association et les dons d'Organismes internationaux.**

Les niveaux de décision dans ce secteur sont également aussi éclatés que leurs modalités d'organisation administrative.

En effet, on y trouve :

- i- des structures ayant une administration formalisée et dont le niveau de décision est différent du directeur d'école (Ordre d'enseignement relevant du secteur formel),
- ii- des structures dites non formelles présentant pourtant des modèles de gestion administrative rationnels (Cas des ONG, de certaines écoles arabisantes) .
- iii- des structures dont le niveau de décision est confondu avec le fondateur ou à l'extrême limite avec les usagers.

2. PUBLIC CIBLE ET BESOINS EDUCATIFS FONDAMENTAUX IDENTIFIES :

1 PUBLIC CIBLE :

Pour la loi d'orientation, le public cible est le citoyen djiboutien (art.12 § 2 "**l'accès à l'éducation et la formation professionnelle affirmé comme un droit inaliénable de tous les citoyens**"⁷)

Le plan d'orientation des actions et des projets de développement précise le public cible selon les ordres d'enseignement :

Alphabétisation : adultes et en particulier les jeunes filles et les femmes. (in section 4.4 portant effort en faveur du développement de l'ENFANT, et de la PROTECTION MATERNELLE (p.36))⁸

Education de base et formation : enfants djiboutiens (**élargir à tous les enfants djiboutiens**)⁷

Les plans quinquennaux du MEN restreignent quelque peu le public cible : "**satisfaire la demande de scolarisation pour les enfants de nationalité djiboutienne dans la perspective d'une généralisation de l'enseignement de base**".

⁷ souligné par nous

⁸ cf note 4

2 BESOINS EDUCATIFS FONDAMENTAUX IDENTIFIES FORMELLEMENT :

a) **niveau préscolaire** (aspect 1 du paragraphe 8 du Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux) : **absence de mention spécifique.**

b) **éducation et formation de base** (aspect 2) :

c)

Sources	Besoins fondamentaux identifiés
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95), Primature	Page 97 : <i>La mission essentielle du secteur de l'éducation a été jusqu'ici celle de l'organisation (...) suivant un schéma calqué sur celui de la France. L'expérience acquise depuis l'indépendance a montré qu'il faut adjoindre à cette mission, toutes les préoccupations inhérentes à la situation du marché de travail et des besoins de développement. (...) la maîtrise de plusieurs langue de travail, l'acquisition de savoir-faire technique doivent devenir les dimensions essentielles à substituer progressivement aux enseignements classiques plus ou moins abstraits décernés actuellement.</i> ⁹
Plan quinquennal de développement de l'éducation 1990-94, MEN, oct. 89	Au niveau Ecole Primaire on note, page 3 : (i) <i>Préparation</i> (de l'apprenant) à <i>l'accès à des formes d'éducation plus élevées du type enseignement secondaire général ou post-primaire professionnel, en dispensant un minimum académique et pratique autour duquel pourront s'organiser des acquisitions ultérieures.</i> (ii) <i>Préparation à la vie active en inculquant des connaissance fonctionnelles et des attitudes favorisant l'apprentissage organisé, ou sur le tas.</i>

⁹ texte tiré du document de référence *en gras et italique*.

<p>Projet de plan quinquennal de développement de l'éducation 1990-94, MEN, fév 88</p>	<p>L'identification des besoins éducatifs fondamentaux est beaucoup moins laconique dans le <u>projet de plan 1990-94</u> daté de février 1988 .</p> <p>En effet, les contenus de base y sont désignés explicitement (page 7):</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Apprentissage de la langue de communication</i> (le français)¹⁰ <i>que tout élève, à l'issue de l'enseignement élémentaire</i> (primaire)⁹ <i>doit pouvoir parler, comprendre, lire et écrire.</i> - <i>Acquisition de savoir faire et d'aptitudes fonctionnelles utiles à la vie aussi bien dans le domaine familial, sanitaire, institutionnel que pratique et professionnel.</i> - <i>Initiation à la compréhension rationnelle, scientifique des phénomènes caractérisant l'environnement naturel, géographique et humain dans le but de pouvoir s'adapter au milieu ou d'agir sur lui.</i> - <i>Incitation au travail productif et aux activités manuelles qui feront ultérieurement l'acquisition d'un métier.</i> - <i>Initiation à la vie civique en s'appuyant sur les attitudes traditionnelles de solidarité et d'entraide.</i>
<p>Plan quinquennal de développement de l'éducation 1995-99 , MEN, nd</p>	<p>Aucune mention</p>
<p>Objectifs, Programme & Instructions pour l'Ecole Primaire, MEN, 1993</p>	<p><i>L'école primaire prépare les élèves à la poursuite des études secondaires tout en les disposant à l'intégration au milieu social, économique et professionnel.</i></p> <p><i>Pour remplir chacune de ces deux missions, elle veille, pour chacune des matières enseignées, à rendre les enfants de notre pays capables de:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → <i>se reconnaître dans leur culture en s'appuyant sur son histoire et ses valeurs traditionnelles, et se situer dans le monde;</i> → <i>communiquer en français et en arabe (à l'oral comme à l'écrit)</i> → <i>Raisonner pour comprendre, s'adapter, expliquer;</i> → <i>Compter, calculer, mesurer et résoudre des problèmes mathématiques élémentaires.</i> → <i>Se responsabiliser comme citoyen et comme individu;</i> → <i>Accepter autrui,</i> → <i>Acquérir une compréhension rationnelle, scientifique des phénomènes caractérisant l'environnement naturel, géographique et humain dans le but de pouvoir s'adapter au milieu ou d'agir sur lui.</i>

¹⁰ précisé par nous

c) **alphabétisation**(aspect 4) :

Sources	Besoins fondamentaux identifiés
Programme national d'alphabétisation, MEN, 1993	<i>Prodiguer aux adultes les connaissances de base en lecture, calcul élémentaire dans une perspective fonctionnelle;</i> <i>Fournir aux adultes les moyens d'assimiler des réflexes et des habitudes destinés à apporter une amélioration sensible de leurs conditions de vie</i>
Projet d'alphabétisation de l'UNFD	<i>Alphabétisation fonctionnelle en Arabe ou en Français des jeunes filles et femmes à Djibouti ville et dans les bourgades voisines.</i> <i>Quelque soit la langue d'alphabétisation , il s'agit de donner aux apprenantes :</i> <i>* au niveau accès à l'écrit des connaissances de base à caractère fonctionnel (lire, écrire, parler) dans la langue cible ,</i> <i>* au niveau calcul, parfaire leurs connaissances dans les domaine de l'arithmétique et de la mesure,</i> <i>* Au niveau pratique, quelques savoir- faire utiles à leur vie quotidienne (santé, hygiène etc.).</i>
Projet d'alphabétisation fonctionnelle des femmes à Djibouti, MEN UNFD, 1997	Les besoins éducatifs identifiés restent les mêmes que ceux du programme national 91-93 (cf. supra).

d) **éducation fondamentale et formation à d'autres compétences**(aspect 5) :

Sources	Besoins fondamentaux identifiés
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95),Primature	Il est dit dans ce document (p.148) que l'identification des besoins éducatifs fondamentaux des jeunes non scolarisés ou déscolarisés et plus largement les besoins d'encadrement des loisirs des jeunes en général est laissé à l'initiative : ① <i>d'une commission interministérielle qui sera entièrement consacrée à l'amélioration de la situation des jeunes</i> et qui définira <i>les actions à mener en faveur des jeunes déscolarisés</i> et ② <i>des Assises nationales de la jeunesse</i> , instance de débat et de définition de leurs besoins par les jeunes eux-mêmes.

Colloque Nationale sur la Jeunesse, MJSAC, Commission Nationale de la Jeunesse, fév 99	<p>Les assises prévues en 91 ont eu lieu finalement en février 1999 sur le thème " Pour une politique nationale au profit du développement de la jeunesse".</p> <p>Les 3 journées de réflexion et de débats n'ont débouché que sur des propositions et recommandations trop générales pour constituer des programmes éducatifs opérationnalisables.</p>
--	--

e) éducation à une vie meilleure(aspect 6) :

Sources	Besoins fondamentaux identifiés
Plan d'orientation des actions et des projets de développement économique et social (1991-95) ,Primature	Concernant l'éducation à une vie meilleure il est dit (p.221) : Une vulgarisation minimale de la connaissance des mécanismes institutionnels (programme "être magaal" portant sur les droits & devoirs du citoyens), législatifs (programme sur le droit, la justice : code de famille, charia islamique, ...) ainsi que des dominantes culturelles ,(programme sur la littérature orale, sur l'herborisme, etc.),

3. STRATEGIE :

1 UNE DEFINITION IMPRECISE DU SECTEUR EDUCATIF :

L'étude des différents documents de référence consultés laissent apparaître quelques flottements dans la définition du secteur éducatif.

Le secteur " éducation " est, parfois, présenté dans une optique de développement des ressources humaines, c'est à dire, **dans une conception large du processus d'apprentissage intégrant dans ses stratégies des dimensions de la vie moderne tels que les problèmes de nutrition, de santé, d'équilibre familial, d'environnement, de loisirs, de citoyenneté.**

Parfois, ce secteur est **limité aux seules activités d'éducation et de formation classiques** quelque soient les situations d'éducation et de formation quand, enfin, **il n'est pas est confondu à la scolarité formelle.**

Dans la pratique, tel qu'il ressort des différents plans sectoriels, le secteur éducatif se réduit au système scolaire traditionnel¹¹ et à une vision privilégiant l'enseignement classique formel.

Les activités de protection et d'éveil de la petite enfance, sont, de ce fait, jugées relevant du domaine de la santé et des affaires sociales, et, les activités de renforcement des opportunités d'éducation¹² hors système formel, sont laissées à la discrétion de divers services publics allant du Ministère de la Jeunesse à celui de l'Emploi ou de l'Artisanat, et au secteur privé.

Les plans de développement quinquennaux élaborés par le MEN ne dérogent pas à cette vision restrictive du secteur éducatif. En effet, et malgré une affirmation récurrente de la nécessité de prendre en compte la situation des jeunes et des adultes n'ayant pas eu accès à l'école ou qui l'ont quittée prématurément, les différents plans du développement de l'éducation ont tendance à réduire le champs éducatif au seul système éducatif classique.

¹¹enseignement primaire, enseignement secondaire et enseignement supérieur

¹² aspects 5 & 6 de l'article 8 du cadre d'action de la conférence de Jomtien

2 UNE STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS MALGRE TOUT CLASSIQUE :

Bien que la Loi d'Orientation et le Plan quinquennal d'orientation des actions et des projets de développement économique et social préconisent **une approche multisectorielle et concertée** comme stratégie efficace en termes de valorisation de ressources humaines, **la stratégie privilégiée dans la mise en oeuvre des actions de développement du secteur éducatif pour la période 1990-99 demeure essentiellement sectorielle.**

Une tactique qui limite non seulement la vision globale du champ " valorisation des ressources humaines" mais également les réalisations dans la mesure où il n'y a plus de synergie des efforts mais juxtapositions d'efforts isolés donc une rentabilisation médiocre des énergies et financements déployés en faveur de ce secteur.

Etant donné que le traitement du développement du secteur éducatif est réduit à des actions secteur par secteur, nous privilégierons, ici, l'examen de la mise en oeuvre des plans de développement du système éducatif par le Ministère de l'Education Nationale.

3 LA MISE EN OEUVRE DES PLANS DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME EDUCATIF PAR LE MEN

Depuis 1990, trois plans de développement de l'éducation couvrant les périodes 1990-2002 ont été élaborés par le MEN¹³ dont le projet de réorientation 1997-2002.

3.1) Plan quinquennal de développement de l'éducation 1990-1994,

Pour répondre aux objectifs visés (cf. supra), le plan prévoit :

au niveau qualitatif :

1. le maintien de la gratuité de l'enseignement, des matériels didactiques,
2. la limitation de la taille maximale des ratio maître/élèves à 50 élèves
3. l'adaptation des programmes aux réalités nationales,
4. le développement de la production locale de documents didactiques et de manuels,
5. la intensification des actions de formation des enseignants,

¹³Plan quinquennal 1990-94, Plan quinquennal 1994-99, & Projet de rogramme de réorientation et de développement du dispositif éducatif djiboutien 1997-2002.

6. la déconcentration des inspections par la création d'inspectorats de proximité,
7. la création *ad hoc* d'institutions de recherche pédagogique (le CRIPEN qui sera chargé du développement des points 3,4 ci haut) et de formation (le CFPEN point 5),
8. au niveau du secondaire (collèges), l'assouplissement des mécanismes d'orientation précoce (suppression des exclusions d'élèves en classe de 6° et de 5°),
9. au niveau de l'enseignement technique, la rénovation complète des filières d'enseignement, des niveaux d'études, et la création d'un Collège d'Enseignement Technique expérimental en province,
10. au niveau de l'administration centrale, restructuration des services centraux pour améliorer la gestion globale du système avec notamment la création d'un service de la planification,
11. l'exécution de plusieurs missions d'évaluation et d'expertises du fonctionnement et du rendement du système.

□ **au niveau quantitatif :**

1. l'accroissement du taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 12 ans de 5 points (de 42% à 47%),
2. la généralisation du double flux (une salle accueillant alternativement deux groupes d'élèves distincts),
3. l'élargissement des capacités d'accueil du primaire par la construction et l'équipement de 45 salles de classe (36 salles à Djibouti-ville et 9 à Ali-Sabieh- ville),
4. l'amélioration au cours du plan des admissions en 1° année de l'enseignement primaire (objectif visé : une croissance de 5%),
5. l'amélioration de l'efficacité interne, par la maîtrise des taux de redoublement entre la 1° année et la 5° année de l'enseignement primaire (taux maximum fixé à 10%) et du taux de redoublement en dernière année de cet ordre d'enseignement (passage du taux de 42% actuellement à 39% au terme du plan).

3.2)Plan quinquennal de développement de l'éducation 1994-1999,

Ce plan a été monté fin 1993, donc, avant l'achèvement du précédent plan dont la mise en oeuvre a été affecté partiellement par le conflit armé interne qui a embrasé les régions Nord et Sud-Ouest du pays avec pour conséquence la fermeture et l'endommagement d'une vingtaines d'écoles et leur impact sur le taux de scolarisation.

Après le bilan des réalisations et des conséquences sur le plan éducatif de ce conflit, le plan actualise la stratégie et les objectifs de l'éducation pour la période 1994-99

Il souligne à la page 32 que les "**propositions de développement de la scolarisation intègrent à la fois un souci de répartition plus équitable de la scolarisation et une priorité à l'enseignement de base**"¹⁴. Il précise, concernant l'enseignement primaire (considérée de facto comme l'enseignement de base), que "**son développement constitue d'une part une forme d'investissement fort rentable et répond d'autre part, à un souci d'équité sociale**" (p.32) et ajoute que cet ordre d'enseignement "**est en fait un des rares biens dont l'Etat puisse garantir une juste répartition**"(ibid.).

La stratégie de développement préconisée s'articule, comme précédemment, autour des pôles qualité et quantité.

□ au niveau qualitatif :

Le plan insiste (page 41) sur la nécessité de veiller à ce que le quantitatif ne prenne pas le pas sur la qualitatif.

Il prévoit pour ce faire :

1. la mise en place de plans d'évaluation et de contrôle de la qualité de l'enseignement aux fins de régulation et de suivi de son évolution dans le temps.
2. l'amélioration du fonctionnement du primaire :
 - i) affirmant que le fonctionnement à double flux, largement répandu, **constitue un pis-aller** (p.41), et déplorant l'impossibilité d'une autre alternative, le plan prévoit la réalisation "**d'une étude du rendement interne qui devrait identifier les facteurs économiques d'optimisation du système d'enseignement et mettre notamment en évidence l'impact de la double vacation sur la qualité de l'enseignement**" ,
 - ii) le renforcement des structures de renforcement pédagogique et d'amélioration des cadres de travail par :
 - la généralisation de bibliothèques dans les écoles et prioritairement dans les écoles rurales,
 - la mise en place, au niveau des inspectorats, d'équipes chargées de l'entretien des établissements scolaires.

¹⁴ Mentions nouvelles, soulignées par nous.

iii) l'amélioration de la scolarisation des filles et notamment la réalisation d'une expertise devant déboucher sur la formulation de stratégies à l'échelle locale et nationale.

☐ au niveau quantitatif :

Il est affirmé (page 32-33) qu'une " **politique dynamique de scolarisation implique un taux de croissance de nouveaux entrants en CI¹⁵ supérieur** " au taux de croissance de la population cible (enfants de 6 ans) - qui est de l'ordre de 3 à 6% (y compris la croissance migratoire) par an - et suggère **un taux de croissance annuelle de 8% des entrants en CI¹⁶**.

Constatant la tendance à la stagnation du secteur éducatif privé depuis 1988, le plan précise "**qu'il ne faut guère, dans les années à venir, s'attendre à une progression du primaire privé**" sans une intervention énergique du Ministère de l'Education pour développer ce secteur.

Il conclut que "**les répercussions de la progression de 8% d'entrants en CI seraient à la charge du Gouvernement de Djibouti**".

Le plan prévoit dans le cadre du développement de l'enseignement primaire public :

- i) la réhabilitation des écoles des districts du Nord et du Sud-Ouest touchées par la guerre sur financement Etat, UNICEF, France,
- ii) l'accroissement du taux brut de scolarisation de 4,2 points (de 36,5% en 93-94 à 40,7% en 98-99)
- iii) la recherche d'une meilleure équité dans la scolarisation entre zones urbaines et zones rurales.
- iv) l'élargissement des capacités d'accueil pour faire face à la poussée démographique par la construction et l'équipement :
 - ☐ sur financement BAD : 3 nouvelles écoles (36 salles) à Djibouti ville, la rénovation d'une école de Djibouti ville (12 salles), & 5 écoles rurales (15 salles).

¹⁵ Cours d'Initiation : première année de l'enseignement primaire

¹⁶ Souligné dans le texte.

☐ sur financement BID : 3 écoles rurales (9 salles), 1 collège d'enseignement secondaire rural.

☐ sur financement UNICEF, MEN, DISTRICT de Djibouti : 6 salles en zone péri urbaine (PK12) ,

v) l'élargissement des équipements scolaires : sur financement BAD : création de 8 salles de bibliothèques (Djibouti ville) et fournitures d'équipements didactiques (sciences et technologie) pour l'ensemble des écoles.

3.3) Projet de programme de réorientation et de développement du dispositif éducatif djiboutien 1997-2002 :

S'inscrivant dans le cadre plus global du plan ci-dessus, ce projet a été monté au vu des résultats d'une étude rédigée par le groupement DAGIC/CIEP sur financement de la banque mondiale intitulée "**Evaluation globale du système éducatif djiboutien**" et des conclusions d'une série de réunions de travail inter-services commandées par le Directeur Général de l'Education¹⁷.

Il apporte quelques précisions supplémentaires notamment :

☐ au niveau qualitatif :

1. la rénovation pédagogique des programmes en fonction des résultats des évaluations des acquis des élèves de CE2 (quatrième niveau) & CM2 (sixième et dernier niveau du primaire),
2. la formation plus accrue d'enseignants (doublement des effectifs formés au CFPEN) et des cadres (directeurs, conseillers pédagogiques, et inspecteurs),
3. la création d'une cellule de télévision scolaire et éducative
4. la recherche des voies et moyens d'exploration et d'encadrement du secteur éducatif non formel à travers la rédaction "d'une charte sur l'éducation de base" entre Autorités du secteur éducatifs publics et ONG, associations...
5. l'édification d'une véritable filière de formation professionnelle à l'intention des jeunes déscolarisés.

¹⁷Note Circulaire n° 3717 du 25-11-95 portant programme de travail pluriannuel et inter service " vers une école élémentaire pour tous"

☐ au niveau quantitatif :

La poursuite de l'élargissement des capacités d'accueil pour faire face à la poussée démographique, par la construction sur financement japonais de 2 écoles à Djibouti-ville (32 classes) et de 4 écoles (24 classes) dans les chefs lieux des districts ruraux.

4 PROGRAMME NATIONAL D'ALPHABETISATION (PNA):

Placé sous le pilotage d'un comité intersectoriel, le PNA a fonctionné pratiquement sous la seule conduite du service de l'enseignement du premier degré qui fournit alphabétiseurs, encadrement et salles de classes.

La première campagne (91-93), soutenue par l'UNICEF, prévoyait l'alphabétisation de 8000 jeunes non scolarisés et adultes, principalement de sexe féminin.

La seconde, lancée cette année sur financement BAD et avec l'appui de l'UNFD, devait toucher 6400 femmes.

CHAPITRE 4 : COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'EPT :

Une des leçons de Jomtien, c'est que l'Education Pour Tous est l'affaire de tous et non d'un seul acteur et en particulier, le Département Ministériel ayant en charge les services d'éducation et de formation. Celui-ci, bien qu'ayant un rôle de pilotage - un rôle essentiel certes - ne peut à lui seul, même si tous les moyens lui sont donnés, s'attaquer avec succès, à la généralisation d'une éducation fondamentale de qualité.

Il est donc, vital d'impliquer dans les tâches d'éducation, l'ensemble des partenaires intervenant de près ou de loin dans ce secteur en développant des stratégies et des mécanismes de coopération et de concertation.

Le Plan Quinquennal d'orientation des actions de développement (cf. supra) invite ainsi page 95 et sq., à la prise en considération de stratégies plurisectorielles dans une perspective de la valorisation des ressources humaines dans une politique globale.

Toutefois, les habitudes de fonctionnement par cloisonnement et juxtaposition non coordonnées d'actions prévalent aujourd'hui.

Ainsi, le secteur public ignore largement le secteur privé et particulièrement celui dit non formel. Au sein du Ministère de l'Education, les différents niveaux et composantes du ministère s'ignorent mutuellement; de même les écoles et les familles entretiennent-elles des contacts limités.

Un récent rapport d'expertise de la structure et de l'organisation du système éducatif Djiboutien¹⁸ dégage (page 7) les caractéristiques suivantes :

- **Centralisation des décisions,**
- **Dispersions des compétences à tous les niveaux,**
- **Absence de coordination des missions,**
- **Insuffisance de la valorisation de certaines fonctions et structures.**

¹⁸Rapport n°2 portant Analyse du système éducatif réalisé en février 1995 par le groupement DAGIC-CIEP sur financement Banque Mondiale

Il ajoute, que "*l'évolution* du système *s'est faite sous forme d'ajustements successifs et ponctuels, sans logique apparente et en fonction des ressources humaines disponibles pour assurer l'encadrement*"

Les caractéristiques pointées plus haut se retrouvent aussi dans les rapports écoles / familles; écoles/communautés locales, Administration scolaire/société civile (associations, entreprises, médias, autres services publics etc.

Le système éducatif primaire djiboutien bénéficie d'une importante assistance en termes de coopération techniques ou financières de la part de la France, de certains Etats Arabe (Arabie Saoudite, Egypte, Maroc,) et depuis peu du Japon.

Il est appuyé également par les Agences des Nations Unies comme l'UNICEF, le PAM, et dans une moindre mesure l'UNESCO et le PNUD.

Enfin, la plupart des investissements au niveau immobilier et équipements sont réalisés grâce à des prêts contractés auprès de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de développement et de la Banque Islamique de développement.

CHAPITRE 5 - INVESTISSEMENT DANS L'EPT DEPUIS 1990 ;

1. LES LIMITES DE L'ANALYSE DES INVESTISSEMENTS:

Une évaluation précise des coûts et du financement du système éducatif djiboutien et singulièrement du secteur relevant de la sphère publique n'est guère facile compte tenu des méthodes de budgétisation caractérisées par :

- une absence de délimitation nette entre les crédits alloués à chacune des composantes du système. Ainsi, la section du budget national relative au MEN comporte deux chapitres (personnels et matériel) divisés chacun en trois articles : Cabinet du Ministre, Direction Générale et Service du second degré. L'article relatif aux crédits affectés à la Direction Général comprend pêle-mêle, les crédits affectés aux services administratifs, au CFPEN, au CRIPEN, au Service du Premier degré ,et aux écoles! Une situation difficile à désagréger!

- une stratégie de ventilation des crédits dans des chapitres différents de ceux directement affectés au MEN. Comme par exemple, les crédits relatifs à l'entretien des locaux et équipements scolaires inclus dans les crédits entretiens des bâtiments publics.

- le manque d'une base de données actualisée des financements privés ou extérieurs.

2. DEPENSES CONSACREES A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE:

2.1 BUDGET NATIONAL :

Le budget du MEN, comme celui d'autres ministères, a connu une baisse sensible de ses crédits .

On remarque d'une part que la dégradation du financement public amorcée depuis 91 semble se stabiliser à partir de 1994 autour de 9,5% des dépenses ordinaires de l'Etat, et d'autre part que les dépenses en personnels totalisent plus de 94% du budget alloué au Ministère de l'Education.

2.2 APPORTS EXTERIEURS :

Le secteur Education bénéficie d'une assistance importante en termes de contribution par financement extrabudgétaire d'origine extérieure.

La part de l'assistance étrangère (dons, aides et prêts confondus) s'élève à 94% (répartis en prêts 54% et 40% dons ou aides budgétaires) des coûts du programme d'investissement.

2.3 APPORTS DES FAMILLES :

Les apports des familles dans le financement du système éducatif sont très mal connus.

On ne dispose, en effet , peu ou pas du tout d'informations fiables tant au niveau participation indirecte des familles à la scolarisation de leurs enfants (*dépenses des élèves relatives au transport, habillement, achats de fournitures scolaires, argents de poche donné aux enfants, manque à gagner des familles pauvres pour lesquelles les enfants constituent des aides aux travaux domestiques*), qu'au niveau participation directe du financement du secteur éducatif privé (*frais d'écolage*), ou public (*participation aux Coopératives scolaires : les ACSES*).

Faute de données fiables (y compris les niveaux de participations des familles dans le cadre des ACSES!), l'on est réduit à procéder par estimation.

Il est généralement admis que la **participation directe** des familles au financement de l'enseignement primaire public (par le biais toujours des ACSES) avoisine les 20 millions de francs Djibouti¹⁹ soit en 1997 autour de 580 FD par élève.

¹⁹ 1 US\$ = 177 FD

Quant à la **participation indirecte** des familles à la scolarisation dans le secteur public, les dépenses moyennes liées à la scolarité des ménages sédentaires sont, selon l'enquête EDAM-IS 96 :

milieu pauvre :	18 528 francs djibouti,
milieu aisé :	41 787 francs djibouti,
milieu très aisé :	94 436 francs djibouti,

Cette enquête, comme les estimations des apports des familles dans le cadre des coopératives scolaires ont le mérite de montrer :

1- que l'enseignement public n'est pas totalement gratuit,

2- qu'il est nécessaire de cerner efficacement la participation des familles au moins pour voir dans quelle mesure ces dépenses constitue un obstacle à la scolarisation des enfants issus des milieux économiquement vulnérable et de trouver des modalités d'appui.

SECONDE PARTIE:
ANALYSE DES PROGRES REALISES

INTRODUCTION :

1 OBJECTIFS :

L'analyse développée ici, porte essentiellement sur l'enseignement primaire formel, unique secteur disposant de données exploitables.

Étant donné que le secteur non formel, pourtant vivace, demeure très mal connu, il est évident que les conclusions restent partielles.

De plus, l'analyse a beaucoup souffert de la pauvreté et de la mauvaise qualité de certaines données essentielles comme les données démographiques ou celles relatives aux évaluations des programmes et compétences des élèves.

2 LE CONTEXTE :

2.1- L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS :

Le pays est divisé en 5 districts (Djibouti, Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah & Obock) eux-mêmes divisés en postes administratifs.

La capitale, Djibouti ville est, quant à elle, divisée en cinq arrondissements.

Le District de Djibouti est de loin le plus peuplé (69% de la population totale) et le plus pourvu en structures scolaires (64% des classes en 97).

2.2- LA POPULATION :

Les caractéristiques et tendances de la population djiboutienne sont très mal connues. En effet, la situation est caractérisée par l'inexistence de données démographiques fiables. Les résultats des quelques opérations de recensements menées ces dernières années²⁰ soulignent l'existence d'une forte poussée démographique.

²⁰ Recensement général de la population et de l'habitat (1983), EDI-91, EDAM-IS 96

Or, la croissance économique d'un pays comme son développement social dépend en grand partie des caractéristiques et tendances de sa démographie car il est généralement admis qu'un déséquilibre entre taux d'accroissement de la démographie et taux de croissance économique est préjudiciable à un développement social harmonieux.

Aussi, les lacunes de données démographiques disponibles constituent-elles une des principales difficultés que rencontre toute planification des actions et programmes de développement en général et d'éducation en particulier.

D'après les estimations de la DINAS, la république de Djibouti compterait en 1998, environ 670.000 habitants dont plus de 38% ont moins de 15 ans.

a) La croissance de la population :

Selon l'Enquête Démographique Intercensitaire de 1991(EDI-91), le taux global de croissance naturelle de la population de la République serait de l'ordre de 3.0%. Un taux qui situe Djibouti parmi les pays à forte croissance démographique. A cet accroissement naturel s'ajoute le flux migratoire, important, estimé à 3%.

Selon la perspective adoptée (prise en compte du seul taux d'accroissement naturel ou du taux de croissance total), l'évolution de la population variera du simple au double. Ce qui, compte tenu de l'état du développement économique du pays et du développement social en termes d'infrastructures scolaires, ne va pas sans poser de sérieux problèmes.

Le taux de travail adopté dans le cadre de ce rapport , est celui retenu par les Nations Unies qui est de 4%.

b) structure de la population

Au plan structure, la répartition des âges montre une distribution pyramidale à la base élargie et au sommet étroit : **61,1% de la population aurait, selon l'Enquête Démographique auprès des ménages de 1996 (EDAM-IS-96) , moins 24 ans. Les tranches d'âges 0-14 ans constituerait 38,1% de la population.**

c) Répartition spatiale de la population :

La population djiboutienne se caractérise par sa répartition spatiale inégale avec une ville, Djibouti, en croissance accélérée et un arrière pays qui se vide. L'accroissement de Djibouti ville, qui abrite, près de 66% de la population, est estimé entre 5 à 6% par an.

La population urbaine²¹ est de l'ordre de 78% et la répartition de la population se présente comme suit :

Tableau 1 : répartition de la population par district :

	Djibouti	Ali Sabieh	Dikhil	Tadjourah	Obock
% de la population totale	69% dont Djibouti ville 66% et reste district 3%	9%	10%	9%	3%

Source : Rapport National sur la Population 1993 décembre.

2.3- LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT :

L'enseignement se divise en 4 composantes :

- le préélémentaire représenté uniquement par le secteur privé,
- le premier degré constitué d'un cycle de six années d'études
- le second degré constitué de deux cycles (le premier avec 4 années d'études, le second cycle avec 3 années d'études).

Rappelons que sur le plan institutionnel, le système éducatif djiboutien est divisé en deux secteurs :

- le formel qui regroupe le secteur public et accueille la majorité des effectifs scolarisés et le secteur privé homologué en pleine croissance,
- le non formel qui constitue un domaine peu connu mais dynamique et anarchique à la fois et qui mérite d'être cerné et encadré car oeuvrant aussi bien dans l'éducation des enfants que l'alphabétisation des adultes.

²¹ Centres Urbains : Chefs lieux des 5 districts + Arta, Weah, Holl-Holl, As-Eyla, Yoboki et Randa

CHAPITRE 5- PROGRESSION VERS LES BUTS ET OBJECTIFS DE L'EPT

1. EXPANSION DES ACTIVITES DE PROTECTION ET D'VEIL DE LA PETITE ENFANCE :

Bien que l'importance de l'enseignement préélémentaire n'échappe pas aux autorités et aux familles, ce secteur d'éducation demeure encore embryonnaire. En effet, le nombre d'écoles maternelles ne dépasse guère 2 unités, toutes situées dans la capitale, et le nombre d'enfant de 3 à 5 ans scolarisés dans ces écoles fluctue selon les années de 200 à 260.

Les taux bruts de scolarisation, insignifiants (moins de 1% de la population âgée de 3 à 5 ans tant au niveau national qu'au niveau de Djibouti-ville) , traduisent cette stagnation :

figure 1 : Évolution des Taux bruts de scolarisation ensemble du pays (en %), préélémentaire

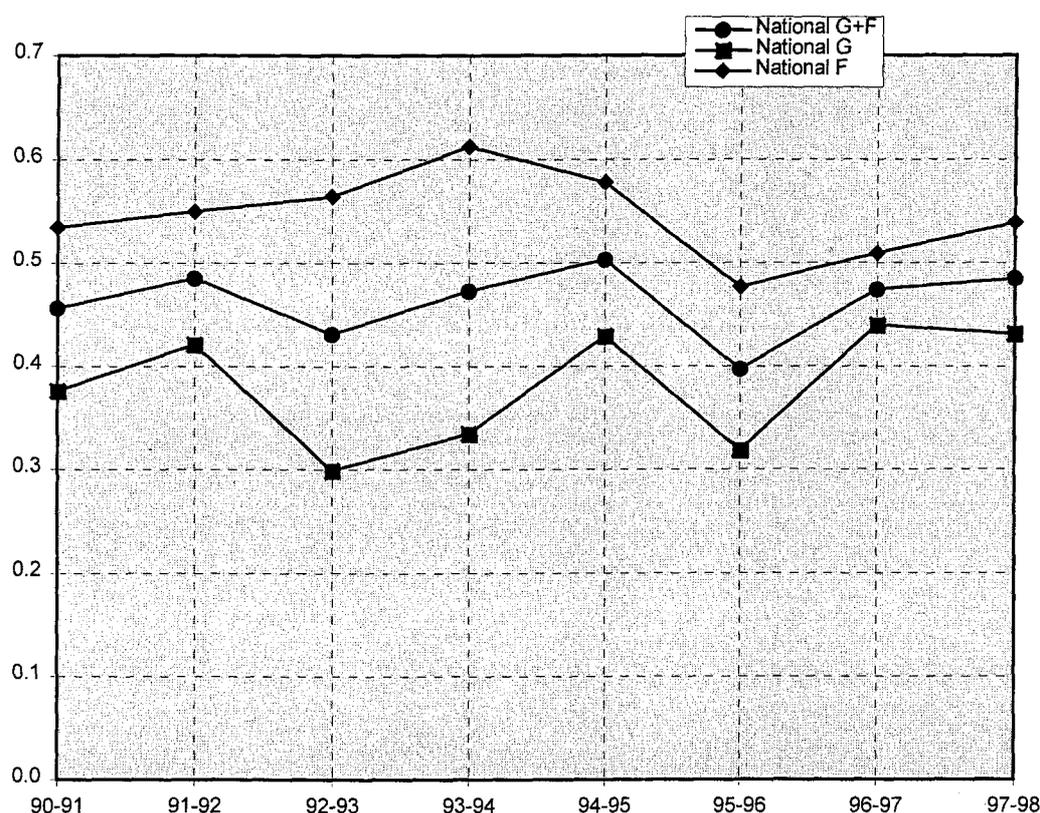
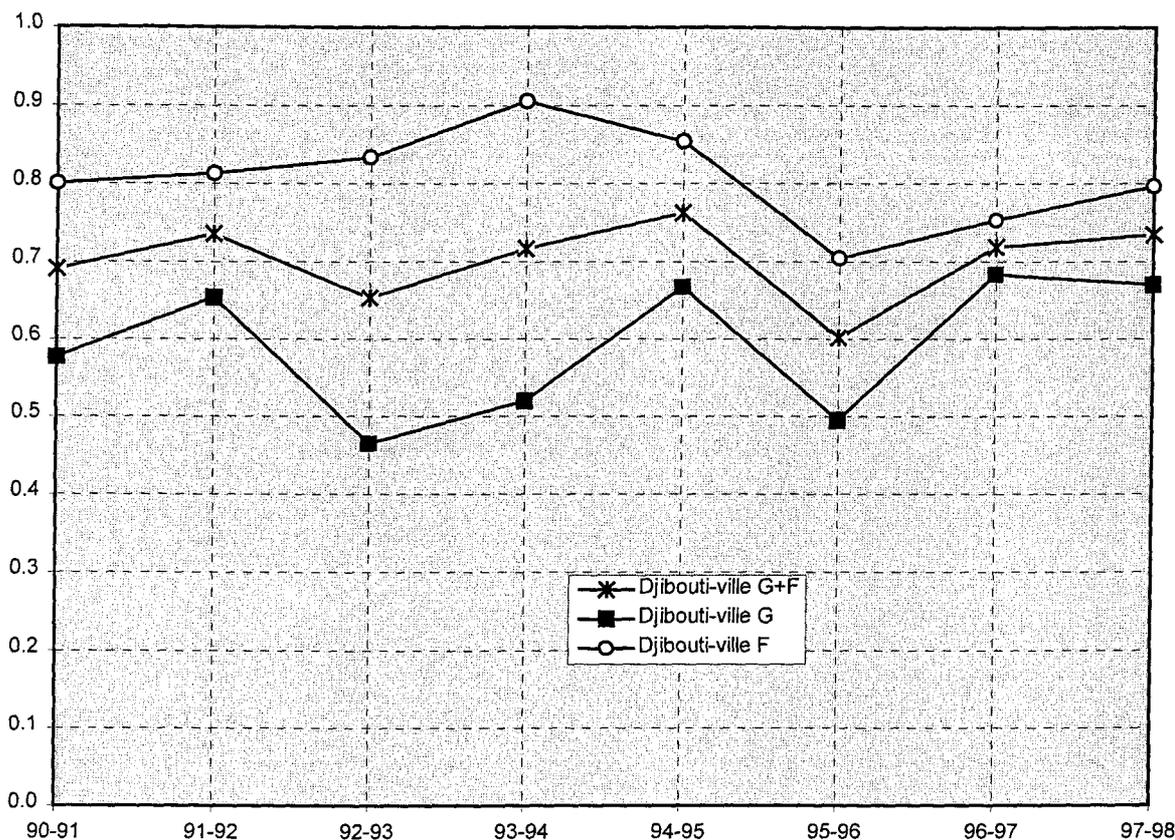


figure 2: Évolution des Taux bruts de scolarisation (en %) à Djibouti-ville, préélémentaire



On observe, par ailleurs, que, pour une fois, la disparité selon le sexe est favorable aux filles.

Cette tendance, cependant, doit être très vite tempérée car les familles dont les enfants ont accès à l'éducation préélémentaire appartiennent aux couches aisées qui, par définition, ont dépassé le blocage socioculturel présidant à la sous scolarisation des filles.

En outre, il ressort des entretiens que nous avons eus avec un groupe de parents d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles, une volonté d'offrir à leurs enfants de sexe féminin tous les atouts pour une réussite future.

2- UNIVERSALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

Ce qui a caractérisé , entre 1977 & 89, l'évolution des effectifs scolarisés dans les différents degré de l'enseignement et principalement le premier degré²² , c'est leur augmentation soutenue et continue.

Toutefois, et comme l'on pouvait s'y attendre, les moyennes globales de cette évolution cachent les disparités entre zones urbaines et zones rurales, entre garçons et filles etc.

Au début des années 90, le conflit armé qui a embrasé les régions Nord et Sud-Ouest du pays a cassé l'élan. Ainsi, les indicateurs de scolarisation portant sur les années scolaires 1992-93; 93-94 ont-ils chutés de manière significative (- 4 points entre 91-92 & 92-93). Toutefois, suite au retour à la paix et en raison de la volonté du gouvernement à soutenir le secteur éducatif, la baisse des effectifs a été, globalement, assez vite enrayerée (cf. tableau ci dessous).

2.1. LES ELEVES :

Si les effectifs des élèves ont augmenté en termes absolus de manière appréciable , c'est parce que le parc a été élargi et que la demande s'est accrue du fait de la poussée démographique.

A comparer les effectifs tous âges et les effectifs des 6-11 ans, de l'enseignement primaire en 1990-91 & 1997-98 on constate un accroissement de l'ordre de 17 %. Pourcentage légèrement supérieur à celui de l'augmentation de la population de 6-11 ans (cf. **tableau 2**).

On remarque également la faiblesse de la participation à l'effort de scolarisation du secteur privé formel concrétisé en termes bruts par un accroissement faible (5.2%) et en termes net par une diminution (-13.8%).

²² les termes " premier degré" et " primaire" sont employés ici pour désigner le degré de base du système éducatif.

Tableau 2 : Évolution des effectifs de l'enseignement primaire entre 90-91 & 97-98

	Effectifs tous âges			Effectifs 6-11 ans			Population de 6-11 ans
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	
90/91	31706	28887	2819	27211	24392	2819	83000
97/98	37217	34252	2965	31799	29369	2430	95700
Différence	5511	5365	146	4588	4977	-389	12700
Soit croissance de %	17.4%	18.6%	5.2%	16.9%	20.4%	-13.8%	15.3%

2.1.1 ÉVOLUTION DES TAUX BRUTS D'ADMISSION ET DE COLARISATION (TBA & TBS):

On observe globalement, une légère évolution du taux brut de scolarisation entre 1990 & 1997 (de 38.1% à 38.9%). **Toutefois, compte tenu des effets du récent conflit, on peut considérer cette évolution positive comme un progrès significatif et intéressant** (figure 3). Cette évolution témoigne de la capacité du système éducatif à surmonter les crises.

Le second indicateur de mesure des capacités d'accueil, le taux brut d'admission (TBA), a également suivi jusqu'en 1995 la même évolution que le Taux Brut de Scolarisation. Cependant, la courbe d'évolution du TBA s'infléchit depuis 1996 (fig. 4). Cette baisse, qui touche plus les zones urbaines (figure 5) est inquiétante à plus d'un titre.

L'absence des annuaires statistiques des années 96/97 & 97/98 de données relatives à l'école de PK12 (qui scolarise quelques 450 enfants), & de PK 20 ou l'invocation d'effets tardifs la guerre n'expliquent pas de manière satisfaisante cette tendances du TBA.

Faute de données explicatives, l'on est réduit à formuler des hypothèses dont la plus vraisemblable est l'effet des grèves à répétition qui perturbent depuis quelques années le fonctionnement des écoles. Un phénomène qui touche essentiellement les écoles de centres urbains et qui obère la qualité de l'enseignement, déjà bien peu reluisante!

Est-ce à dire qu'on assisterait à une amorce de déscolarisation? Rien ne permet de soutenir une telle thèse comme en témoigne la floraison sans précédant, d'écoles privées non-formelles.

2.1.2. DES DISPARITES :

La réduction des disparités entre zones urbaines et zones rurales et entre garçons et filles est un des objectifs avoués du Gouvernement.

Or si l'on constate (figure 6) une très légère réduction des écarts entre garçons et filles, cette réduction est à mettre au crédit des zones urbaines. En effet, l'examen de la figure 5 bis montre clairement la persistance de la disparité entre sexe dans les milieux ruraux . Il fait ressortir également, la non réduction des écarts entre zones urbaines et zones rurales.

Enfin signalons que les Districts de Tadjourah et d'Obock n'ont pas encore atteint les taux de scolarisation enregistrés en 1990/91 (cf. les tableaux des indicateurs par année en annexe).

figure3 : Évolution des Taux brut d'admission et taux bruts de scolarisation (Ensemble du pays , G+F).

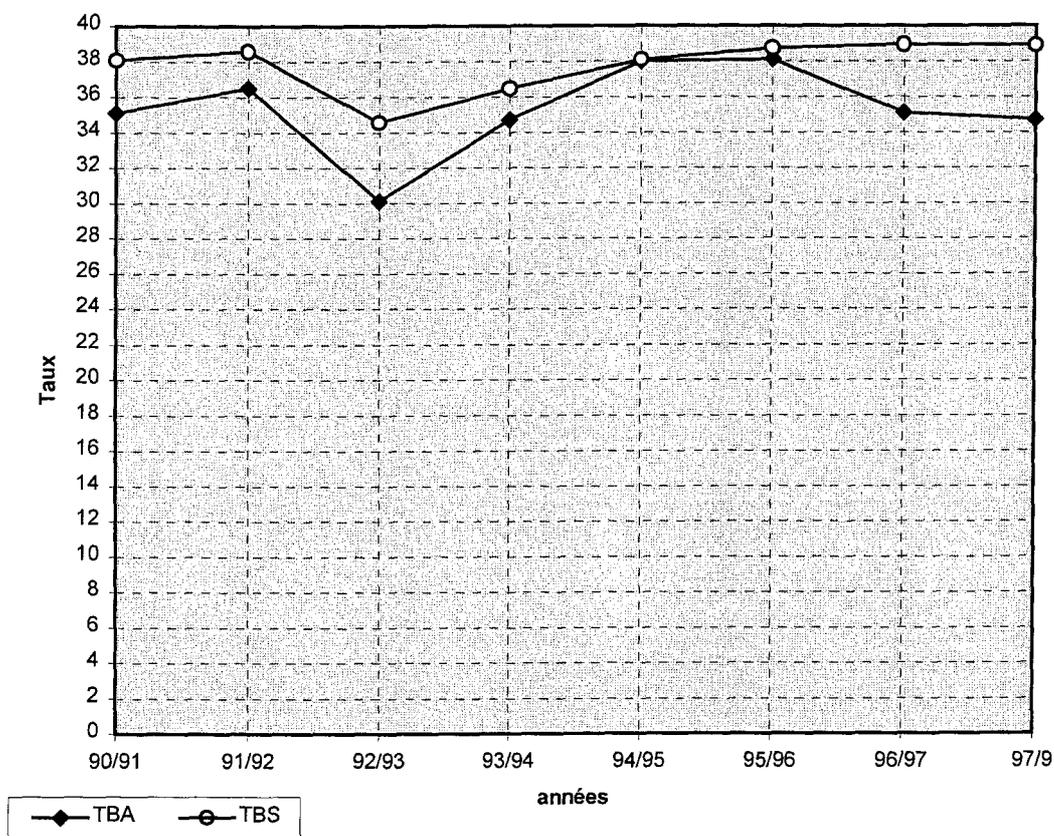


figure 4 : Évolution des Taux brut d'admission (G+F) selon Zones d'habitation.

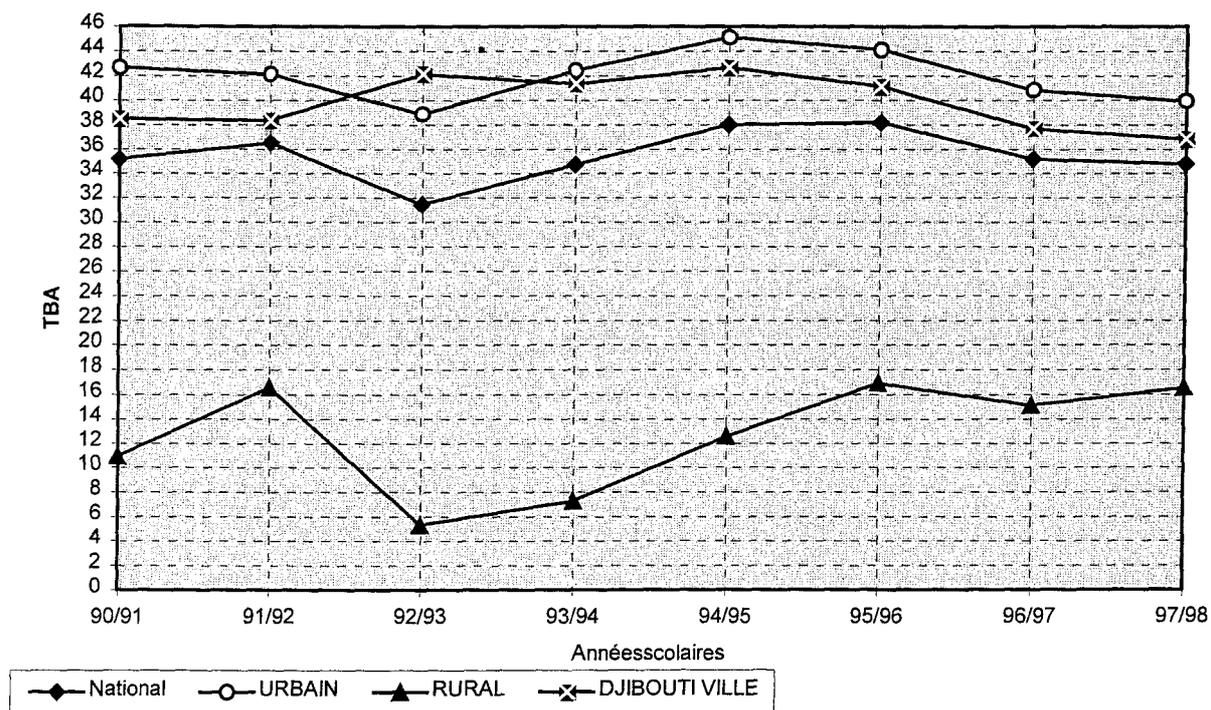


figure 5 : Évolution du Taux brut de scolarisation selon le sexe, ensemble pays.

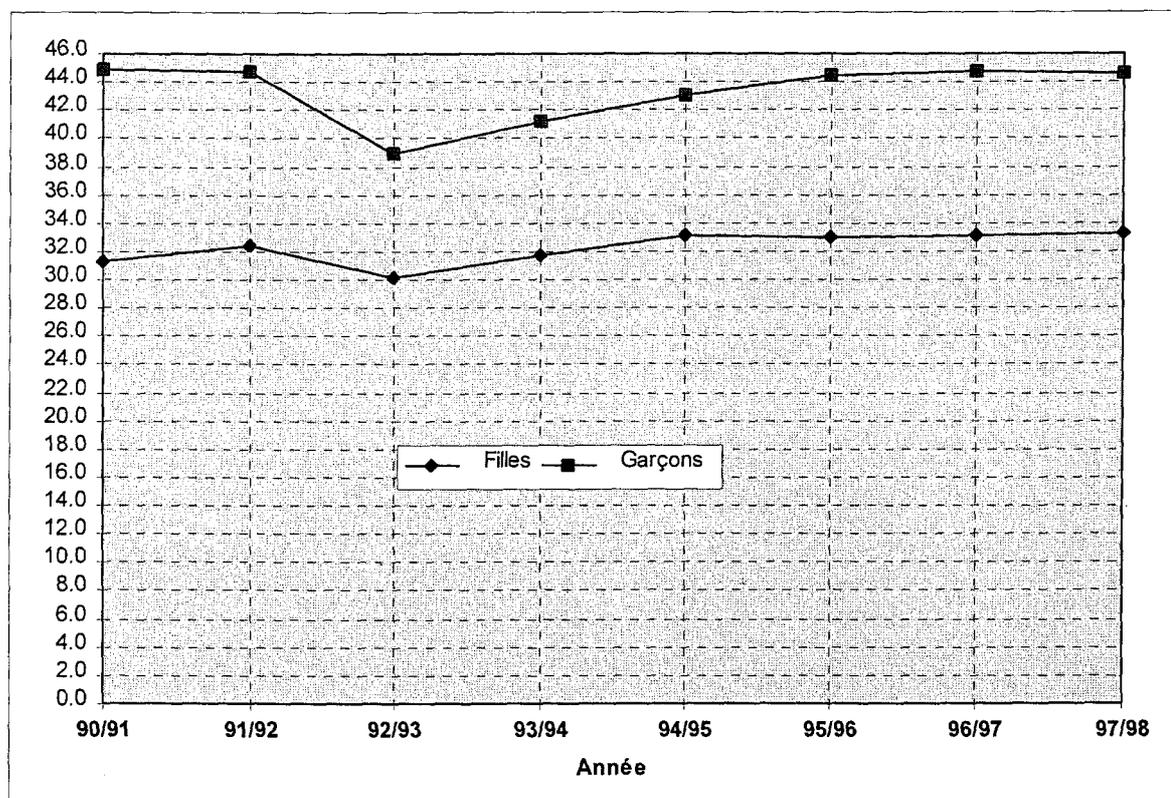
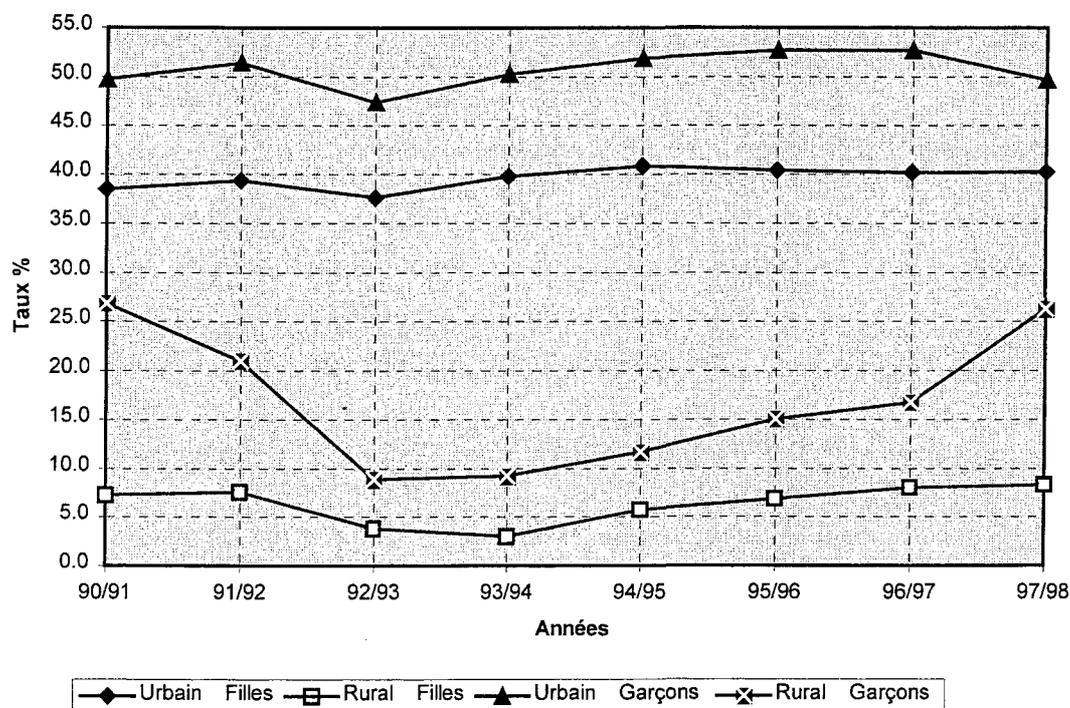


figure 6 : Évolution du Taux brut de scolarisation selon le sexe et zone d'habitation



2.1.3. ÉVOLUTION DES TAUX NETS D'ADMISSION ET DE SCOLARISATION (TNA & TNS):

Au plan intensité de la scolarisation, les TNA et TNS suivent la même évolution que des ceux mesurant les capacités d'accueil (TBA & TBS). En effet, le TNS, pour l'ensemble du pays, a légèrement progressé entre 1990/91 & 1997/98 passant de 32,7% (G+F) à 33,2% (G+F) -(cf. figure 8). Cette tendance confirme la capacité du système à dépasser le conflit.

Le TNA, quant à lui, connaît le même repli que le taux brut d'admission. En baisse depuis 95/96, ce taux est actuellement de 26,2% (-3,6 points par rapport à 90/91) et témoignant ainsi d'un mauvais recrutement des enfants de 6 ans (fig. 6).

Autrement dit, les écoles du secteur formel n'ont accueilli, en première année que moins d'un tiers des enfants de 6 ans! Ce phénomène signifierait-il un crédit de confiance écorné?

Ceci reste à confirmer.

Concernant les disparités :

au niveau région : On note, une récession des TNA entre 90/91 & 97/98, dans les zones urbaines (figure 9) et un accroissement franc du TNA pour la même période dans les zones rurales. Cette évolution différenciée n'est, cependant, pas synonyme de réduction significative des écarts en villes et campagnes (fig. 9).

Au niveau disparité entre garçons et filles : On constate, l'absence de changement significatif des indices de parité entre ceux de 90/91 et ceux de 97/98 pour les districts autre que ceux de Dikhil et d'Obock qui enregistrent, au niveau admission en première année, un net recul de l'indice de parité en défaveur des filles (tableau 3).

Tableau 3 : Évolution des indices de parité des sexes entre 90/91 & 97/98 :
Admission en première année :

Districts	Djibouti	Ali-Sabieh	Dikhil	Tadjourah	Obock
1990/91	0,8	0,7	0,9	0,6	0,9
1997/98	0,8	0,8	0,5	0,7	0,4
différence	0	+0,1	-0,4	+0,1	-0,5

Scolarisation :

Districts	Djibouti	Ali-Sabieh	Dikhil	Tadjourah	Obock
1990/91	0,8	0,6	0,6	0,4	0,5
1997/98	0,8	0,7	0,5	0,7	0,6
différence	0	+0,1	-0,1	+0,3	+0,1

figure 5 : Évolution du Taux net d'admission selon le sexe, ensemble pays.

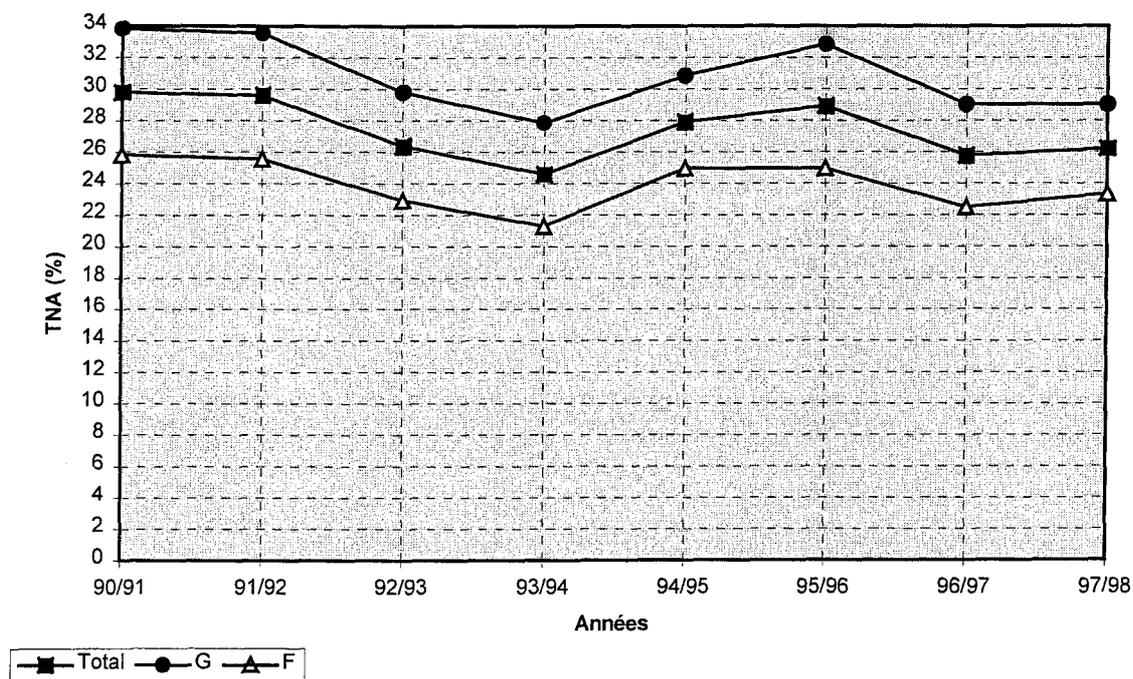


figure 6 bis : Évolution du Taux net de scolarisation selon le sexe, ensemble pays.

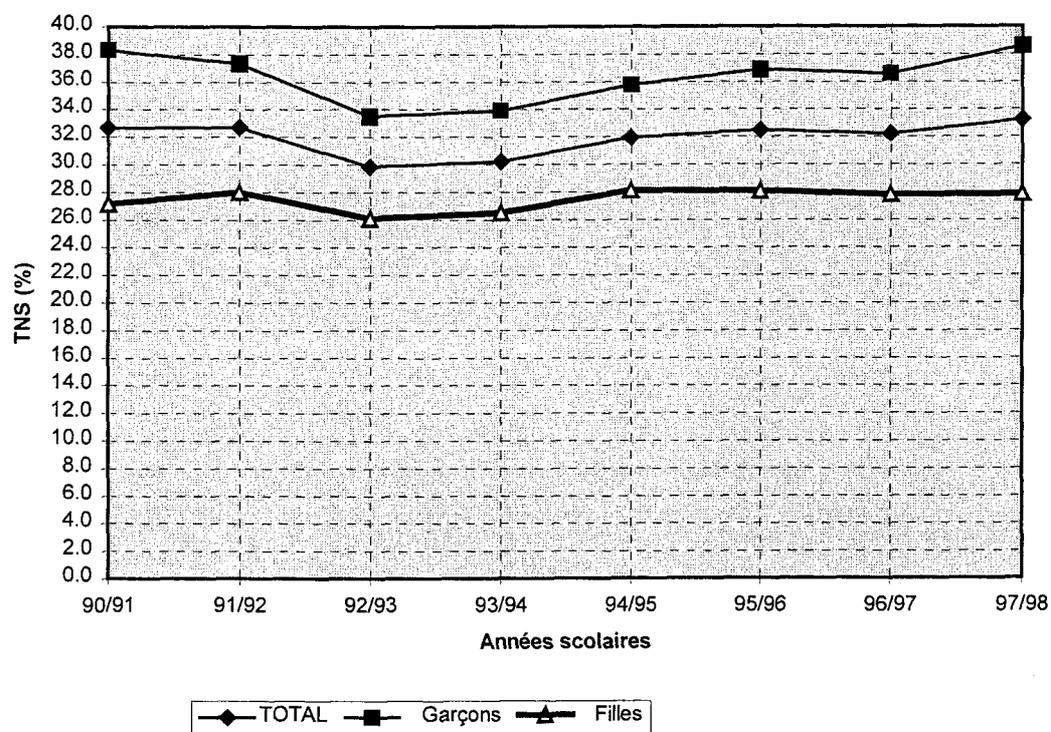
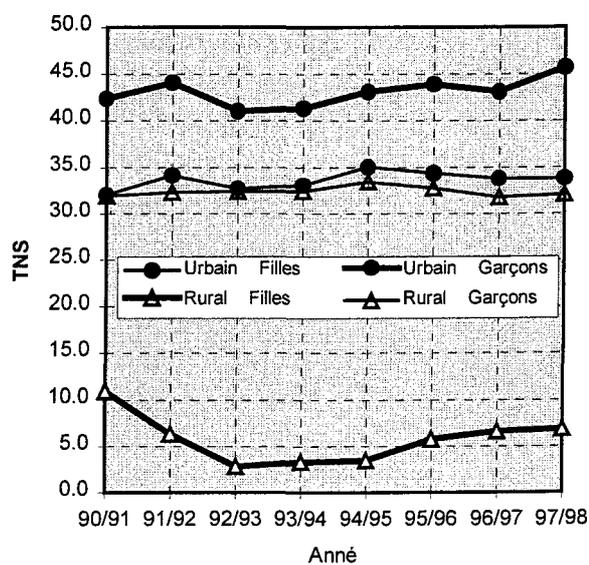
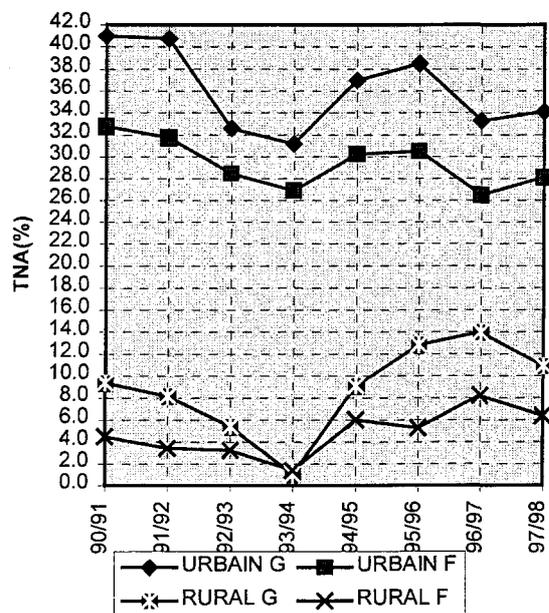


figure 7 : Évolution des Taux net de scolarisation et des taux nets d'admission selon le sexe et zones d'habitation.



2.1.4 FLUX DES ELEVES :

- **Taux de redoublement :**

L'importance du redoublement, d'abord, en tant qu'indicateur de l'efficacité interne du système éducatif, ensuite en tant que facteur favorisant les abandons en cours de scolarité n'est pas à négliger. Plus le taux de redoublement tend vers l'idéal (0%), meilleure est l'efficacité et moindre sont les abandons.

A Djibouti, les taux moyens observés au niveau national sont contrastés : **inférieurs à 11% de la 1^o année à la 5^o année d'études, et supérieurs à 35% au niveau terminal de l'enseignement primaire (CM2).**

Il semble que pour les niveaux 1 à 5 de l'enseignement primaire, les pratiques de redoublement se conforment peu ou prou aux directives des Autorités de tutelle qui, par souci d'optimisation des capacités d'accueil, ont fixé la limite supérieure du taux de redoublement à 10%.

Ainsi, les taux de redoublement à un chiffre, généralement observés dans ces niveaux, correspondent plus à des pratiques de promotion automatique non liées aux performances réelles des élèves. D'où, la nécessité de prudence au niveau de l'interprétation des chiffres de redoublement.

Le CM2 (niveau 6) est, quant à lui, caractérisé par une formidable explosion des taux de redoublement qui dépassent très souvent les 40%!

La conjugaison de la forte sélectivité du concours d'admission aux collèges d'enseignement du second degré, la dépréciation sur le marché du travail du Certificat d'Étude Primaire (CEP), l'absence de système de formation post-CM2 et une volonté tacite d'évitement d'une déscolarisation précoce fait que les taux moyens de redoublement au CM2 (niveau 6) dépassent allègrement les 40%.

Évolution de cet indicateur pour la période 1990-98 :

Les taux de redoublement du CI (niveau 1) au CM1 (niveau 5) de l'ensemble de l'enseignement du 1^o degré ont peu évolué entre 1990/91 et 1997/98 et tournent autour de 10%. Ces taux (cf. tableau 4), tout de même assez élevés, sont significatifs d'une efficacité médiocre. Au CM2 (cf. figure 10), niveau terminal de l'enseignement primaire, les taux de redoublement vont de 36,2 à 42%.

• Taux d'abandon :

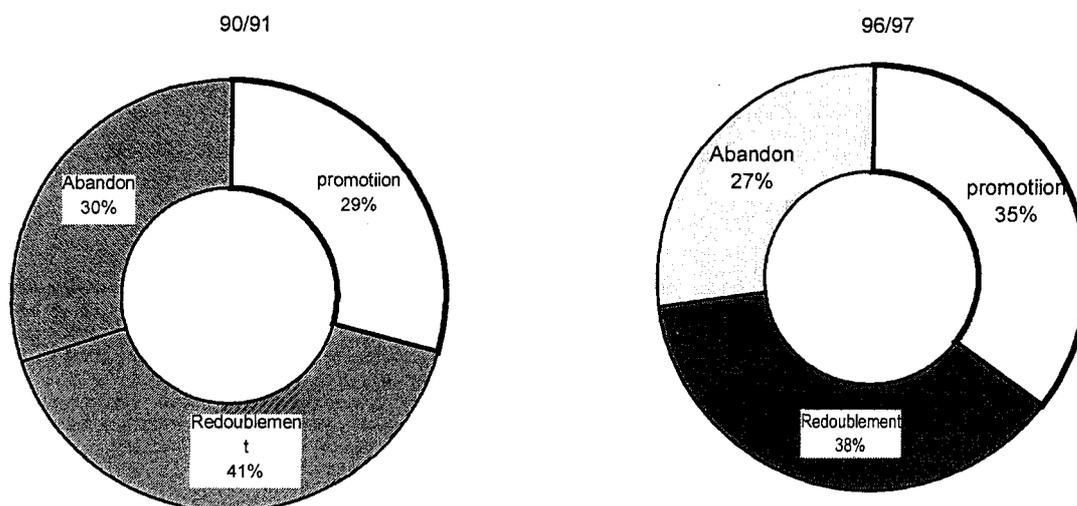
Les taux d'abandon présentent la même physionomie que les taux de redoublement avec des taux d'abandon contenus entre **1% à 3% pour les niveaux CI au CM15** et de **plus de 29% en CM2** (niveau 6). Ce niveau, avec des taux moyens très élevés de déperdition (redoublement et abandon) constitue le lieu de cristallisation de la faiblesse du rendement interne de l'enseignement du premier degré.

D'une part, le taux élevé de redoublement observé en fin de cursus primaire s'explique par le fait que tout élève non redoublant peut tenter une seconde fois l'examen d'admission au secondaire. D'autre part, le taux d'abandon élevé, en fin de CM2, est dû au fait qu'un triplement est rarement admis et que de ce fait tout élève ayant échoué à deux fois l'examen d'entrée au secondaire est en généralement exclu du système. **Ainsi, grosso modo, 1/3 des élèves de CM2 passent au collège, 1/3 d'entre eux est autorisé à redoubler et le 1/3 restant exclu du système** (cf. figure 10).

tableau 4 : Evolution des indicateurs de rendement interne du CI au CM1 (niveau 1 à 5).

%	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97
Redoublement	9.7	8.8	9.3	8.3	10.2	10	10.1
Promotion	87.2	78	90	91.1	87.8	84	86.5
Abandon	3.1	13.1	0.7	0.6	2	5.9	3.4

figure 10: Indicateurs de rendement interne au CM2.



2.1.5 RETENTION ET EFFICACITE :

- **Survie :**

Indicateur de mesure de la capacité du système à retenir les élèves, le taux de survie en 5^e année, pour les années 90/91 & 96/97, s'établissent comme illustré ci-après.

Tableau 5 : taux de survie

	1990/91	1996/97
Taux de survie :	85%	82%

On note, entre 1990 & 1996, une légère diminution du taux de survie en 5^e année.

Cette tendance confirmée par la désagrégation du taux de survie selon la trajectoire des élèves : en 1990, 57% seulement, d'une cohorte arrive en 5^e Année sans redoublement, en 1996 ce taux est de 54 % (cf. figures 11 et 11 bis)!

•Coefficient d'efficacité :

En 1990/91 et en 1996/97 , les coefficients d'efficacité à la 5° Année et à la dernière année sont , respectivement de :

■ CM1 : 83% et 80%

■ CM2 : 38% et 42%

Ces coefficients inférieurs à 90% soulignent l'inefficacité du système.

figure 11 : Taux de survie à la 5° année et la 6° année avec et sans redoublement :

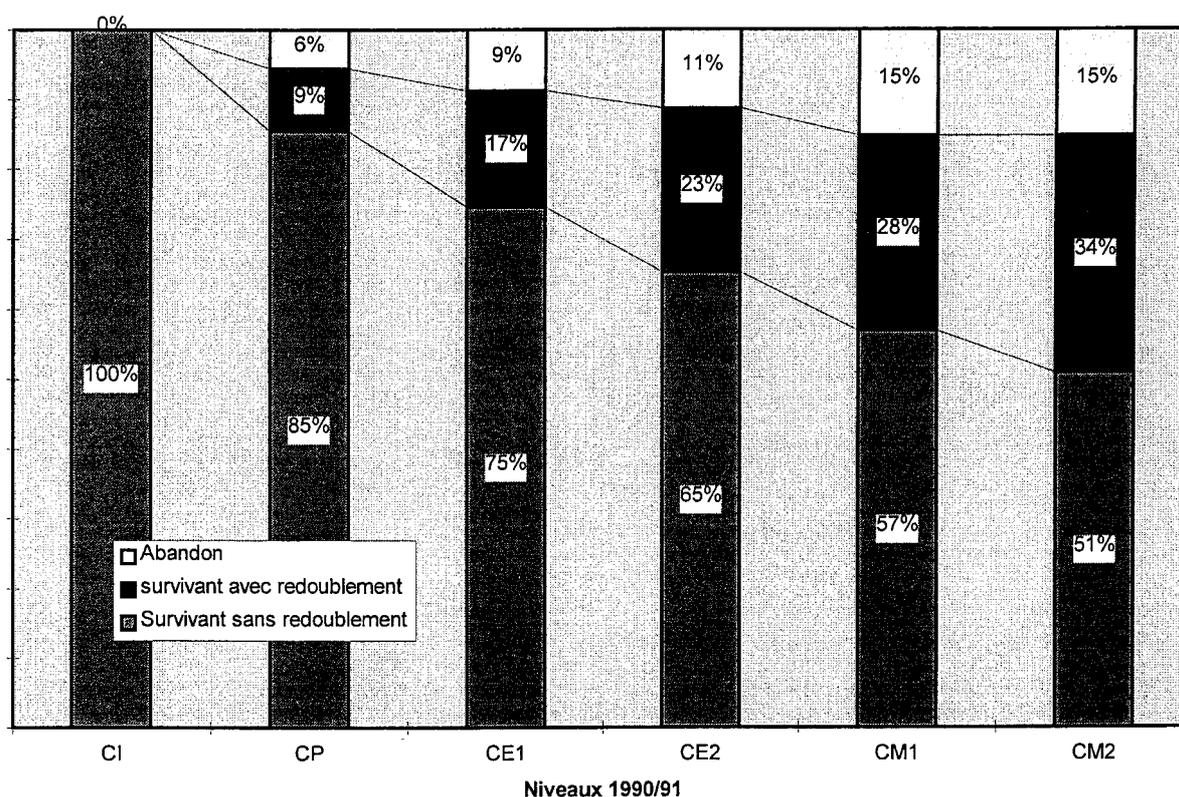
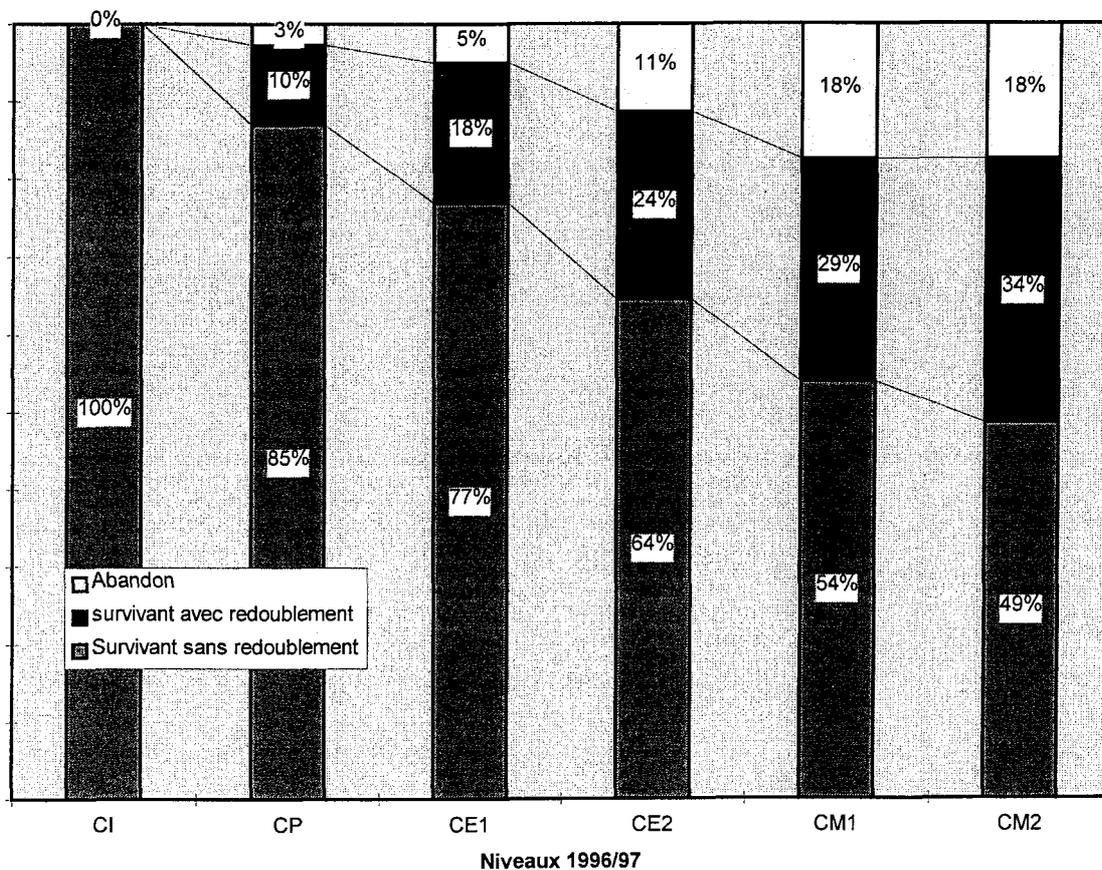


Figure 11bis : Taux de survie à la 5^e année et la 6^e année avec et sans redoublement :

2.1.6. PERFORMANCES DES ELEVES

Faute de résultats définitifs des différentes évaluations et différents tests d'acquisitions connaissances réalisés au cours des dernières années, nous avons pris les résultats comme base de référence des acquisitions des élèves du primaire, les résultats, année 1997/98, du concours d'entrée en sixième²³ des collèges (Français, Mathématiques, Arabe) auquel sont soumis tous les élèves de CM2.

²³ Sixième = 1^o niveau de l'enseignement secondaire général

Précisons d'emblée qu'en raison de sa forme (formulation des sujets et questions favorisant le bachotage), de sa pertinence faible (conformité avec les programmes, absence de visées de mesure de compétences précises), et enfin, en raison de l'absence de critères de correction objectifs, les résultats de cet examen sont à manier avec prudence.

Cette précaution prise, on observe tout de même que les performances des candidats à l'entrée en sixième se caractérisent par leur médiocrité.

Ainsi, en français (connaissances de la langue et expression écrite), les résultats témoignent d'une compréhension minimale de l'écrit : 50% des moyennes enregistrées sont inférieures ou égales à 05/20 avec 13% des candidats obtenant un score nul.

La distribution des moyennes en mathématiques et en arabe, se caractérise par une moyenne égale à 08/20.

Plus globalement, la distribution moyenne à l'ensemble des épreuves (français, mathématique & arabe) à l'entrée en sixième de 1997 se caractérise par une médiane de 6.3/20 et une moyenne nulle (00/20) chez 9% de la population testée.

2.2. LES ECOLES

2.2.1 LES SALLES :

DJIBOUTI dispose de 71 écoles dont 4 sont actuellement fermées pour travaux.

Ces écoles sont réparties comme suit:

- District de Djibouti 34 écoles (25 à Djibouti ville) et 3 fermées;
- District d' Ali sabieh : 8 écoles,
- District de Dikhil : 7 écoles,
- District de Tadjourah :12 écoles et 1 fermée
- District d'Obock : 6 écoles.

Le parc salles de classe était de 459 unités en 97/98 réparties comme suit :

tableau 6 : Évolution du nombre de salles entre 1990 & 97 par district :

Nombre de salles	Djibouti	Ali - Sabieh	Dikhil	Tadjourah	Obock	Urbain	Rural	TOTAL
1990/91	289	40	45	67	24	377	88	465
1997/98	294	48	44	56	17	382	77	459
Variation	+5	+8	-1	-11	-7	-5	-11	-16

On remarque une baisse du potentiel d'accueil des districts du Nord (Tadjourah & Obock) ainsi qu'une légère baisse à Dikhil. Ceci correspond au nombre de salles touchées par la guerre et non encore réhabilitées.

2.2.2 UTILISATION DES SALLES :

Compte tenu de l'étroitesse du parc d'accueil, le fonctionnement à double vacation²⁴ a tendance à se généraliser.

Ainsi, 1997, le nombre de salles disponibles dans l'enseignement s'élève à 459 salles et le nombre de classes à 844 soit 92 % des salles utilisées en double vacation.

Le tableau 7 illustre l'évolution de l'utilisation des salles entre 1990 & 1997 par région.

Tableau 7 : utilisation des salles entre 1990-91 & 1997-98

Année	Nombre de	Djibouti	Ali Sabieh	Dikhil	Tadjourah	Obock	Urbain	Rural
1990/91	salles	289	40	45	67	24	377	88
	classes	474	53	44	65	23	562	97
	% d'utilisation en double vacation	73.3%	66.3%	48.9%	48.5%	47.9%	74.5%	55.1%
1997/98	salles	294	48	44	56	17	382	77
	classes	579	81	73	88	23	728	116
	% d'utilisation en double vacation	98.3%	84.4%	83%	78.6%	67.6%	95.3	75.3%

(calcul de l' utilisation en double vacation = nombre de classes / (nombre de salles*2)*100)

²⁴ Double vacation = l'utilisation par deux groupes distincts , à deux moments différents d'une même salle physique

2.2.3 NOMBRES D'ÉLÈVES PAR CLASSE:

• Enseignement public

Le nombre de classes (c'est à dire de divisions pédagogiques) a augmenté, entre 90/91 & 97/98 de plus de 28% soit 185 unités supplémentaires (+ 166 unités en zones urbaines et +19 unités en zones rurales). Et, le nombre d'élèves s'est accru pour la même période de 18,6% , d'où le relatif tassement des effectifs moyens par classe (de 44 élèves / classe en 1990 à 41 élèves /classe en 1997/98).

Tableau 8 : Évolution du nombre d'élèves par classe entre 1990 & 1997. Enseignement public.

Année	National			Urbain			Rural		
	Total classes	Effectifs élèves	Nombre d'élèves / classe	Total classes	Effectifs élèves	Nombre d'élèves / classe	Total classes	Effectifs élèves	Nombre d'élèves / classe
1990/91	659	28887	44	562	25863	46	97	3024	31
91/92	701	30157	43	609	27142	45	92	3015	33
92/93	650	27815	43	606	26574	44	44	1241	28
93/94	693	29715	43	645	28498	44	48	1217	25
94/95	747	31888	43	678	30123	44	69	1765	26
95/96	808	33615	42	713	31359	44	95	2256	24
96/97	841	33960	40	733	31377	43	108	2583	24
97/98	844	34252	41	764	30608	40	116	3644	31

• Enseignement privé :

Le secteur privé formel a évolué plus lentement, pour la même période :

- classes : 90/91: 79 ; 97/98 : 85 soit une augmentation de 14,9%
- élèves : 90/91: 2819 ; 97/98 : 2965 soit une augmentation de 5,2%.

2.3. L'ENCADREMENT :

2.3.1 LES ENSEIGNANTS : QUALIFICATION ET EFFECTIFS

a) Qualification :

L'ensemble des instituteurs en exercice dans l'enseignement primaire public, a, au moins, le niveau académique minimal requis: le Brevet d'Études du Premier Cycle sanctionnant le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Concernant la certification pédagogique, l'évolution des titulaires du Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique ou du Certificat d'Aptitude Pédagogique (pour les enseignants de niveau baccalauréat) se présente comme suit :

Tableau 9: Évolution des pourcentages d'enseignants du primaire public selon qualification²⁵ :

A n n é e s c o l a i r e	T I T L A I R E S	S U P P L A N T S
9 0 - 9 1	7 0 %	3 0 %
9 1 - 9 2	7 3 %	2 7 %
9 2 - 9 3	7 9 %	2 1 %
9 3 - 9 4	7 5 %	2 5 %
9 4 - 9 5	7 0 %	3 0 %
9 5 - 9 6	6 7 %	3 3 %
9 6 - 9 7	6 7 %	3 3 %
9 7 - 9 8	6 6 %	3 4 %

On observe, entre 1990 et 1997, une baisse sensible du nombre d'enseignants du premier degré était titulaires d'un certificat pédagogique - 4% .

²⁵ Titulaires = enseignants ayant un certificat pédagogique; Suppléants = enseignants n'ayant que le titre académique requis.

b) Nombre :

Le nombre total d'enseignants s'élève en 1997/98 à 1002 personnes dont 844 chargées de classes, 31 suppléants volants²⁶, 88 maîtres d'arabe, et 39 directeurs déchargés de classe.

Entre l'année scolaire 90-91 & l'année 97-98, le nombre total d'enseignants a progressé de 34.7% . La progression selon les fonctions s'établit comme suit :

- enseignants chargés de classe : +28%
- enseignants chargés de remplacements : +21%
- maîtres d'arabe : +109%
- Directeurs déchargés de classe : + 35 %

Si cette évolution n'appelle de remarques particulières, hormis, peut-être, la forte augmentation du nombre de maîtres d'arabe qui correspond à la généralisation de l'enseignement de l'arabe, introduit en 1978, il en est autrement de l'évolution du corps des enseignants titulaires d'un certificat pédagogique (cf. tableau ci dessus). En effet, on observe qu'après une petite période de progression entre 90-91 & 92-93, le pourcentage de maîtres certifiés décroît régulièrement, enregistrant entre 1992-93 et 1997-98 une baisse de -14%!

Comparé au nombre d'enseignants issus du Centre de Formation des Personnels de l'Éducation Nationale (CFPEN)(tableau 10), cette baisse se révèle être plus importante et témoigne d'une déperdition inquiétante des personnels formés.

Tableau 10: flux des sorties du CFPEN :

	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Nombre de maîtres formés	49	43	50	46	52	49	47	50

²⁶ Volants = enseignants assurant les remplacements de personnels défailants.

2.3.2 RATIO ELEVES/MAITRE :

Le rapport élèves / maître, directeurs déchargé, suppléants volants et maîtres d'arabe non *compris*, est passé de 44 élèves par maître en 1990-91 à 41 élèves par maître en 97/98 soit une diminution de -6.8%! Cette tendance est marquée essentiellement en zones urbaines qui voient leur rapport élèves-maître passer de 45 à 42 entre 1990 et 1997.

En prenant cette fois-ci, comme élément de calcul de cet indicateur, **l'ensemble des enseignants chargés de classe et des personnels de remplacement**, les ratio moyens observés en 1997-98 se présentent comme illustrés ci-après:

Tableau 11: Ratio élèves / maître

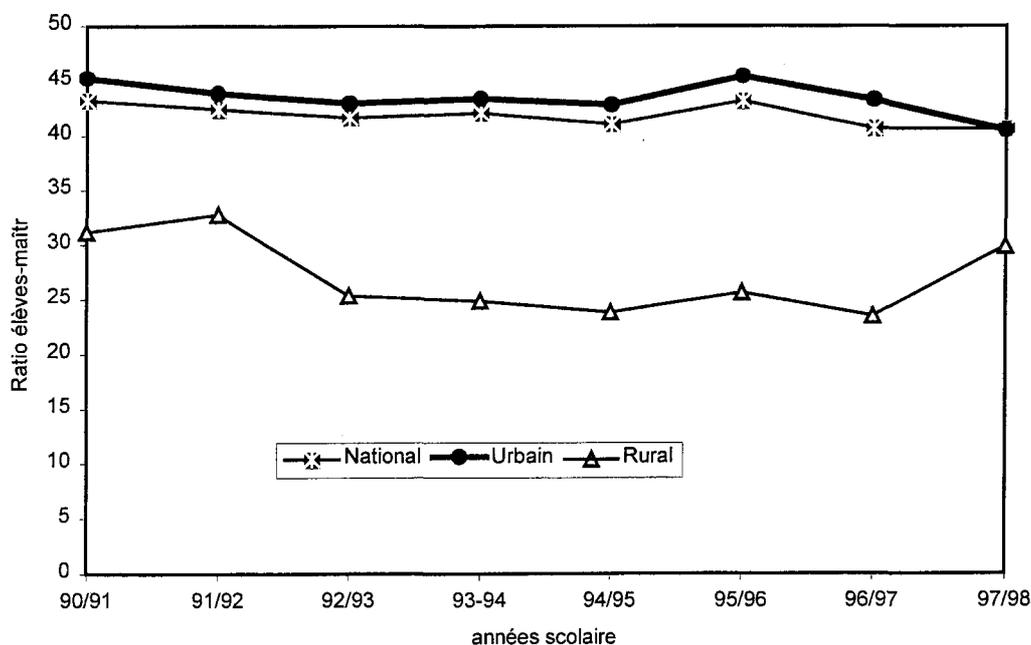
	DISTRICT DE					
	DJIBOUTI	ALI SABIEH	DIKHIL	TADJOURAH	OBOCK	Djibouti-ville
90-91	41	39	44	36	38	47
97-98	38	33	35	28	21	45
Variation	-7.3%	-15.4%	-20.5%	-22.2%	-44.7%	-4.3%

En comparant, pour l'ensemble du pays et pour l'année 1997, le ratio élèves par classe (tableau 7) et le rapport élèves par maître (cf. volume II), on constate que le ratio élèves-maître (de 39) sont inférieurs de 3 points au rapport élèves par classe.

Cette différence illustre une inflation des effectifs enseignants qui ne se justifie ni en termes d'accroissement de la qualité car l'efficacité du système ne s'est pas amélioré de manière significative (cf. supra), ni en termes de coûts.

Ce "dérapiage" mérite une rectification.

figure 12 : Ratio élèves/ maître selon zones .



3. AMELIORATIONS DES APPRENTISSAGES

Au niveau des programmes, l'institution créée, *ad hoc*, le CRIPEN a, depuis 1991-92, :

- développé de nouveaux programmes et objectifs pour l'enseignement primaire,
- édité en français des manuels élèves pour chacun des six niveaux du primaire, et des guides pédagogiques pour la quasi totalité des disciplines enseignées.

Une évaluation des nouveaux programmes a été initiée en 1997 mais les résultats n'ont jusqu'à présent pas été publiés. Parallèlement à ces actions, le CFPEN et les Inspections ont intensifié les actions de formations continues.

Toutefois, au regard des performances enregistrées aux examens de fin de cursus depuis 1996, on ne note pas d'amélioration sensible de la qualité de l'enseignement primaire.

4. REDUCTION DU TAUX DE L'ANALPHABETISME

Le gouvernement Djiboutien a réalisé, dès 1990, que le seul effort de scolarisation ne peut à lui seul réduire le taux d'analphabétisme élevé de la population adulte et décide de susciter et encourager des actions d'alphabétisation de masse.

Dès 1991, un programme national d'alphabétisation des adultes et en particulier des femmes a été lancé par le Ministère de l'Education Nationale avec la participation d'ONG comme l'UNFD, des écoles privées et de l'UNICEF. Ce programme piloté par un Comité Intersectoriel, qui a connu quelques vicissitudes, a eu le mérite d'installer l'alphabétisation dans le paysage Djiboutien.

En 1991, selon les données de l'Enquête Démographique (EDI-91) 61 % de la population de plus de 15 ans était analphabète (cf. tableau 12). Un analphabétisme surtout marqué en milieu rural et touchant massivement les femmes.

Cette répartition inégale s'explique par la faiblesse de la scolarisation des milieux ruraux et des jeunes filles qui sont souvent appelées à effectuer de tâches ménagères.

Cinq ans après, les chiffres fournis par l'Enquête Démographique Auprès des Ménages de 1996 (EDAM-IS-96), qui est une enquête menée auprès d'un échantillon de 1600 ménages, reflètent une régression du phénomène de l'analphabétisme en République de Djibouti. En effet, le taux d'analphabétisme est passé de 61% à 42,7% (cf. tableau 12) soit une réduction de près de 20%.

On relève également que :

- cette évolution positive touche aussi bien les hommes et les femmes que les citadins et les ruraux,
- si l'écart entre les taux moyen national et celui des milieux ruraux a tendance à se réduire entre 1991 et 1996 passant de 26% à 16.7%, la disparité homme/femme s'accroît pour la même période (de 23 points d'écart à 30.8 en 96)

tableau 12 : Evolution de l'analphabétisme entre 1991 et 1996

		Taux d'analphabéti sme	Taux d'alphabétis me
NATIONAL EDI- 1991	TOTAL	61.0	39.0
	Hommes	49.0	51.0
	Femmes	72.0	28.0
RURAL EDI- 1991	TOTAL	87.0	13.0
	Hommes	79.0	21.0
	Femmes	94.0	6.0
NATIONAL EDAM-IS-1996	TOTAL	42.7	57.3
	Hommes	26.1	73.9
	Femmes	56.9	43.1
DJIBOUTI-ville EDAM-IS-1996	TOTAL	41.1	58.9
	Hommes	23.9	76.1
	Femmes	55.4	44.6
Urbain secondaire EDAM-IS-1996	TOTAL	47.9	52.1
	Hommes	33.4	66.6

5 - EVOLUTION DES DEPENSES PUBLIQUES ORDINAIRES :

On constate, entre 1990 et 1998 , une croissance de 38% des dépenses Publiques Ordinaires dans le primaire (salaires et indemnités, manuels et fournitures scolaires et services sociaux) alors que l'on a enregistré, pour la même période, un accroissement des effectifs de l'enseignement primaire public de 22 %.

Toutefois , il faut signaler que la rubrique « Dépenses Publiques Ordinaires » ne correspond pas réellement aux dépenses de l'enseignement primaire puisque sont incluses les dépenses de l'administration (Direction Générale, Inspection, CFPEN, CRIPEN).

On observe, par ailleurs, entre 1990 & 1998, en comparant les dépenses publiques ordinaires dans l'éducation tous niveaux et celles du primaire une baisse significative (de l'ordre de 12%) des dépenses Publiques Ordinaires du primaire (cf. tableau en annexe).

Cette évolution est à mettre en corrélation avec la montée en puissance des autres niveaux d'éducation et avec la baisse continue du Budget de l'Education.

Si l'on regarde les dépenses publiques ordinaires du primaire en pourcentage du PNB, l'on constate une légère progression, la part des dépenses publiques passant de 1.9 % en 1990 à 2.2% en 98 traduisant ainsi une augmentation des coûts unitaires.

Cette croissance des dépenses Publiques Ordinaires du Primaire est justifiée en partie par l'augmentation des émoluments tels que les Salaires Brut et les indemnités non - salariales qui totalisent environ 94% du Budget de l'Education en raison de la montée des effectifs enseignants.

Enfin signalons que la contribution de l'Etat concernant les autres dépenses ordinaires (commande ou achat des manuels scolaires et des autres matériels d'enseignements) est marginale car le Budget de fonctionnement attribué aux Etablissement scolaires est inscrit uniquement sur la nomenclature du cahier de Budget, puisque tous les bons de commandes ne sont plus honorés au cours des 5 dernières années. Ce déficit était compensé par les apports extérieurs car le secteur Education, et particulièrement le Primaire bénéficie d'une contribution extérieure régulière qui prend en charge notamment les nouveaux investissements .

CHAPITRE 6 : BILAN DES PROGRES REALISES:

1. CONSTATS :

- Les textes fondateurs que sont la Loi d'Orientation n°150/AN/91 et le Plan Quinquennal d'orientation des actions de développement (cités plus haut) ainsi que les différents plans quinquennaux du MEN, posent avec force la volonté de l'Etat Djiboutien de :

- a) faire de la promotion de l'éducation et de la formation des ressources humaines, une priorité dans le développement économique du pays,

- b) lier généralisation de l'éducation et amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements et des curricula.

- Des efforts importants, en termes d'accroissement des capacités d'accueil, de réforme des programmes et de renforcement de l'encadrement, ont été déployés par le Gouvernement, et des succès significatifs ont été enregistrés.

- Toutefois, si la République de Djibouti dispose d'un système éducatif qui fonctionne, celui-ci est fragilisé par la conjonction des problèmes nés d'un cadre général marqué par une conjoncture difficile.

En effet, au niveau régional, l'instabilité des pays limitrophes a accentué l'afflux de personnes déplacées renforçant une croissance démographique déjà importante, au niveau politique un conflit armé interne a embrasé le pays entre 1991 & 1993 et ses conséquences tant au plan infrastructures qu'à celui de la scolarisation se font encore ressentir, ou, enfin au niveau économique avec les conséquences du Programme d'Ajustement Structurel entamé depuis 1995

2. BILAN DES REALISATIONS DES OBJECTIFS POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE 1990 A JUIN 1999 :

Les réalisations relatives aux six aspects cibles sont fort contrastées. En effet, si de gros efforts ont été déployés depuis 1990, principalement dans le domaine de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et l'éducation à une vie meilleure, les aspects expansion de l'enseignement préscolaire ou de l'éducation et formation hors du secteur formel demeurent encore sous traités.

2.1. EXPANSION DES ACTIVITES DE PROTECTION & D'EVEIL DE LA PETITE ENFANCE (ASPECT 1):

La situation de ce secteur éducatif dont l'importance n'échappe pas aux Autorités et aux familles reste globalement inchangée. Les structures vouées à l'enseignement préscolaire demeurent toujours réduites à deux ou trois écoles maternelles privées, payantes, toutes situées dans Djibouti-ville et ne scolarisant bon an, mal an que 200 enfants.

Le plan quinquennal 1994-1999 du MEN suggère le recensement des écoles coraniques susceptibles, si réorganisées, de jouer un rôle important dans l'expansion de l'éducation de la petite enfance.

2.2 UNIVERSALISATION DE L'EDUCATION PRIMAIRE ET AMELIORATION DES RESULTATS (ASPECTS 2 & 3) :

L'universalisation de l'éducation primaire constitue, comme il a été souligné plus haut, le secteur qui a bénéficié prioritairement des efforts du Gouvernement et qui a réalisé, donc, des progrès notables en termes d'accroissement quantitatif et de réformes qualitatives.

1. Objectifs quantitatifs : Elargissement des capacités d'accueil.

Les objectifs de construction ont été réalisés à 90%²⁷, la réalisation des salles restantes devrait débuter bientôt. Les travaux de réhabilitation, commencé depuis 1996 se poursuivent¹⁸.

Ces réalisations ont renforcé les capacités d'accueil. Ainsi, à Djibouti-ville, les 78 nouvelles salles mises en service ces trois dernières années ont permis de compenser les fermetures de certaines écoles pour causes de travaux de réhabilitation.

²⁷cf. annexe

Les objectifs de réhabilitation d'équipements et de mobilier scolaire ainsi que ceux portant renouvellement des équipements didactiques (projets Education II, BAD, FAC) sont achevés ou en voie d'achèvement.

2. Objectifs qualitatifs : amélioration de la qualité de l'enseignement.

□ Le premier objectif visé, concerne l'amélioration du taux brut de scolarisation qui devait être porté, initialement à 47% (plan du MEN 90-94) puis, revu à la baisse, 40,5% (plan 94-99). Cette révision est dictée par la guerre qui a généré, suite à la fermeture de quelques 23 écoles, une rupture de l'équilibre démographique entre population scolarisée et population scolarisable..

En termes de taux brut de scolarisation, l'objectif est en passe d'être atteint avec un taux de près de 40%, enregistré l'année scolaire qui vient de s'achever. Mais en termes de nouvelles admissions, le taux d'accroissement des nouvelles admissions (8% / an) préconisé par le plan 94-99, est loin d'être atteint. **Au contraire, on assiste à une baisse sensible du TNA, amorcée en 1996 (de l'ordre de 3%).**

□ Le second objectif, relatif à l'amélioration de l'efficacité interne (réduction des déperditions en cours de scolarité et des redoublements) est partiellement atteint. En effet, concernant les redoublements, les taux moyens d'abandon en cours de scolarité sont assez faible (de 1 à 5%), les taux moyens de redoublement se stabilisent autour de 9 à 10% durant les cinq premières années. Ces taux, en CM2 (dernière année de l'enseignement primaire) restent, comme toujours très élevé (près de 42%) en raison de la forte sélectivité de l'accès au secondaire et d'absence de structures d'accueil alternatives .

□ Le troisième objectif qui concerne l'équité (parité entre zones urbaines et zones rurales; parité entre garçons et filles) est partiellement atteint.

En effet, si la réduction des disparités entre sexe n'est pas réduite de manière significative (l'indice de parité moyen stagne, dans l'ensemble à 0.8), les efforts de renforcement des capacités d'accueil des écoles des zones rurales (avec notamment les travaux programmés dans le cadre du projet BAD (près de 18 salles de classes)) sont perceptibles comme en témoigne l'accroissement du TBS en milieu rural entre 1990 et 1997 (+ 0.8%) .

□ Concernant le quatrième objectif, amélioration de la qualité des enseignements, si les composantes de cet objectif (Création du CRIPEN? Développement de nouveaux curricula et manuels pédagogiques, création d'inspections régionales, renforcement du CFPEN...) ont été

achevées, il n'en demeure pas moins qu'une évaluation chiffrée de l'impact de la rénovation des programmes, de l'amélioration de la formation des maîtres et des personnels d'encadrement etc., sur la qualité des apprentissages fait défaut.

Les évaluation de l'impact des nouveaux programmes sur la qualité de l'enseignement, lancée en janvier 97 n'étant toujours pas achevée en juin 99.²⁸

2.4. REDUCTION DE L'ANALPHABETISME (ASPECT 4) :

Grâces aux différents programmes d'alphabétisation, pilotés par le MEN, et les actions d'ONG (UNFD principalement, IRIS) ou du secteur non formel, les efforts de réduction de l'analphabétisme à Djibouti, semblent être rentables si l'on se base sur les différentes enquêtes réalisées en 1991, 1996²⁹.

2.5. EDUCATION & FORMATION A D'AUTRES COMPETENCES ESSENTIELLES (ASPECT 5) :

Les formes alternatives de formation à des compétences essentielles sont éparpillées entre des lieux différents et sans coordination allant du MJSAC au secteur privé non formel en passant par le Ministère de l'Emploi, celui de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du développement rural.

Le MEN commence à s'intéresser à la coordination des actions déployés en direction de l'expansion de formes alternatives d'éducation et de formation et principalement aux petites écoles coraniques et à ces écoles dispensant l'enseignement de l'arabe - connues sous le vocable de "mederssa, madaris (pluriel)"qui foisonnent dans les quartiers³⁰.

²⁸ cf. Document daté du 5/06/99 intitulé "Evaluation des nouveaux programmes" en annexe

²⁹ cf. tableau 2

³⁰ une enquête MEN/UNICEF aurait recensé 55 madaris dans le pays.

En outre, et dans la perspective d'améliorer les conditions d'insertion dans la vie socio-économiques des jeunes qui quittent le système formel, le MEN a lancé une opération de prospection du marché éducatif existant ou potentiel aux fins de l'assister et de le développer.

En conclusion, cet aspect de l'EPT reste à développer.

2.6. EDUCATION A UNE VIE MEILLEURE (ASPECT 6) :

Cet aspect de l'EPT regroupe des activités à dénominations et visées diverses : campagne de sensibilisation, éducation en matière de santé, de nutrition, éducation à l'environnement, à la vie familiale, vulgarisation de l'instruction civique etc..

Des activités réalisées :

- sous forme de campagnes de mobilisation et de sensibilisation ponctuelles,
- sous forme d'actions continues de proximité (surtout en matière de santé et d'hygiène par l'intermédiaire des centres de Protection Maternelle et Infantile ou de la cellule Education pour la Santé) ,
- sous forme d'émissions radiodiffusées en langues locales (ainsi la Radio Scolaire du MEN produit quelques 120 minutes de programmes éducatifs et la radiotélévision de Djibouti consacre près de 150 minutes hebdomadaires (Radio) et de 50 à 120 minutes (télévision) à des programmes à caractères éducatifs).

L'impact des activités d'éducation à une vie meilleure sur les évolutions des connaissances et des attitudes du public n'a guère été évalué à l'exception notable des actions développés par le Ministère de la Santé qui font l'objet d'évaluation périodiques.

CHAPITRE 7 : PRINCIPAUX PROBLEMES

En une vingtaine d'années, grâce aux efforts soutenus des gouvernements successifs, le paysage éducatif djiboutien a radicalement changé et, l'expansion quantitative que l'enseignement primaire a connu, depuis 1977, mérite d'être soulignée. Une autre source de satisfaction est la capacité du système à dépasser les crises. Capacité illustrée par la rapide neutralisation des conséquences de la fermeture de plus de 21 écoles, en 1992, pour cause de guerre.

Et si les efforts importants faits pour accroître le parc d'accueil, améliorer la formation des enseignants, améliorer les ressources didactiques existants, contextualiser les contenus et programme d'enseignement, il n'en demeure pas moins que

Et si les efforts importants faits pour accroître le parc d'accueil, améliorer la formation des enseignants, améliorer les ressources didactiques existants, contextualiser les contenus et programme d'enseignement, il n'en demeure pas moins que des défis majeurs se posent à l'enseignement de base : des défis conjoncturels et des défis structurels.

Concernant les problèmes conjoncturels, **(i) l'accroissement de la démographie, (ii) les difficultés financières qui se traduisent en termes d'indisponibilité de budgets de fonctionnements et de retards des salaires avec toutes les conséquences tant au niveau motivation des enseignants qu'au niveau de leur efficacité minée par les perturbations régulières du calendrier scolaire (cessation de travail ou grève de zèle), (iii) l'érosion au niveau des familles du crédit de confiance accordé à l'école** constituent les principaux éléments du défi à relever par le système éducatif.

Concernant les obstacles de type structurel qui se freinent le système éducatif citons :

- le type de gestion administratif et pédagogique du système :

Basée sur une logique de hiérarchie centralisatrice, la gestion administrative du système éducatif pêche (i) par l'absence d'une ligne directrice autre que la gestion au jour le jour sans vision prospective; (ii) par l'absence de coordination des actions entraînant une dispersion des efforts et des compétences; (iii) par sa lourdeur et l'atomisation et le cloisonnement des différentes structures qui composent le système.

- les structures et les modes d'organisation et de fonctionnement des écoles très proche des caractéristiques de l'école héritée du colonialisme. Élitisme, encyclopédisme, horaires lourds et inégalement répartis, rythmes...

■ l'écart entre école et milieu :

Étrangère par la langue et les valeurs culturels qu'elle véhicule, l'école cultive, également, une attitude d'isolement par rapport au milieu social, culturel et économique peu propice à une concertation avec ses usagers.

- la méconnaissance des coûts et des sources de financement favorisée, au niveau du budget national, par une nomenclature floue caractérisée par une dispersion des sources de financement et, à un niveau plus général, par l'absence de visées de rationalisation et de consolidation des dépenses.

une implication éducatif dans son ensemble est le principal facteur d'inertie. En effet, plus de vingt ans après l'Indépendance, l'Ecole djiboutienne fonctionne à quelques saupoudrages près sur des normes et selon des modes transplantés. " Le système est traversé par une crise tridimensionnelle : crise de valeurs (l'école ne prend pas en charge les valeurs nourricières de l'identité nationale), crise de finalités (le système est foncièrement désajusté aux besoins socio-économique du pays) et enfin crise identitaire (avec une architecture scolaire distribué e sur la base de modèles transplantés)³¹.

Les principaux signes du dysfonctionnement du système sont :

- **la faiblesse de l'accès à l'école** : De manière générale, les indicateurs de scolarisation stagnent depuis quelques 1994 voire amorcent une légère baisse.
- **la faiblesse de l'efficacité interne** , avec des taux de déperditions encore élevés
- **la persistance des disparités** qui touchent plusieurs catégories qui se recoupent dont les filles, les enfants des zones rurales, les handicapés, et les enfants de la rue.
- **la médiocrité de la qualité des enseignements** caractérisé par le niveau faible des élèves en fin de cursus primaire;
- **les coûts unitaires élevés et la baisse sensible des dépenses publiques d'éducation.**

Toutefois, compte tenu d'une part, de l'existence d'une volonté politique maintes fois réaffirmée tant au niveau national (cf. la déclaration d'intention politique du gouvernement - encadré ci-après) qu'au niveau international, avec la ratification de la Déclaration Mondiale sur l'Éducation pour tous, et d'autre part, l'importance accordé par les familles à l'école, les défis qui

³¹ : extrait du document d'orientation du comité préparatoire des Etats Généraux juillet 99

se posent à l'Ecole peuvent être facilement relevés, par, notamment, une réforme radicale des stratégies jusque là employées. Réforme, au demeurant, pointée par le Gouvernement (cf. déclaration de politique générale) et concrétisée par la tenue, en novembre prochain, des Etats Généraux de l'Education.

Ces deux actions illustrent la volonté de l'Etat Djiboutien à créer un climat favorable à un développement quantitatif et qualitatif du système. Car une scolarisation efficace suppose une approche globale fondée sur une vision nouvelle de l'organisation et de la gestion du système éducatif et notamment une identité de vue sur la mission de l'Ecole entre les usagers et les prestataires de service.

CONCLUSION :

En dépit de moyens limités, la République de Djibouti, prenant acte des insuffisances du secteur éducatif, a, dès son accession à l'indépendance, déclaré prioritaire la valorisation des ressources humaines.

Ainsi, en une vingtaine d'années, le paysage éducatif a radicalement changé au niveau quantitatif mais a peu évolué au niveau organisation et structure ainsi qu'au niveau des programmes et contenus d'enseignement.

Les troubles des années 92-93, aggravés par les difficultés économiques que traversent actuellement le pays ont quelque peu déstabilisé un système scolaire en pleine expansion quantitatif.

En outre, l'absence d'une stratégie cohérente alliant exigence quantitative et exigence qualitative, la distance entre culture locale et culture scolaire, l'inadéquation chronique entre demandes et offres de scolarisation et la faiblesse de la qualité des apprentissages ont exacerbé une crise scolaire latente. Une crise essentiellement d'origine structurelle qui s'exprime à travers un certain nombre d'indicateurs de dysfonctionnements :

FAIBLE TAUX DE SCOLARISATION

Le système éducatif et singulièrement sa composante premier degré accueille moins de 39% des enfants en âge scolaire. En estimant à 5% le taux de scolarisation brut réalisé par le secteur informel, **plus de 55% des enfants âgés entre 6 et 15 ans n'ont jamais eu la chance d'accéder à l'école.**

De plus, sur le peu d'enfants scolarisés plus de 30% d'entre eux quitteront le système sans la moindre qualification.

DISPARITES REGIONALES ET SEXUELLES

L'indice de parité entre filles et garçons, au primaire stagne, au niveau national va de 0.8 dans le District de Djibouti à 0.4 dans le district d'Obock (l'idéal étant un indice de valeur 1.0).

Au niveau disparités régionales on note une légère réduction entre zones rurales et zones urbaines.

DEPERDITION SCOLAIRE

En 1997, 32 % des effectifs inscrits en classe de CM2 ont été admis au collège, 38% ont été autorisé à redoublé et 30% ont été exclus du système. Ainsi, le taux de déperdition s'élève à 68% en fin de cursus primaire!

ABSENCE DE QUALITE DES APPRENTISSAGES

La mauvaise qualité des apprentissages se manifeste par les faibles performances des élèves aux examens de fin de scolarité primaire. De plus, les difficultés d'insertion heureuse dans la vie active des diplômés de l'enseignement primaire voire des collèges est un autre indicateur de l'absence de qualité des apprentissages.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette lacune : le rythme scolaire et en particulier les horaires inadaptées, les méthodes pédagogiques, la grande mobilité et la faible motivation des enseignants, l'absence d'une exigence de résultats de la part des administrateurs de l'éducation, l'absence de contact entre familles et écoles etc...

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

PERSPECTIVES

Depuis l'accession de la République de Djibouti à l'Indépendance, l'enseignement Primaire a vu ses effectifs croître de manière régulière passant de 10 120 enfants en 1977 à 35217 élèves en 1997.

Malgré ce développement quantitatif, l'école primaire publique n'accueille pas tous les enfants Djiboutiens scolarisables : le taux brut d'admission au CI en 1998 étant de 31, 8 % .

Par ailleurs, l'inefficacité de l'enseignement primaire est illustrée par :

→ Les taux de déperdition élevés (et en particulier le taux d'abandon durant le cycle primaire et en fin de cursus avec un nombre élevé d'exclus sans diplômes (30% des effectifs du niveau 6));

→ Les performances des élèves de CM2 globalement négatives.

Face à ce constat alarmant, s'est installée une volonté de reformer radicalement le système éducatif Djiboutien . Une volonté clairement exprimée par le Gouvernement dans une déclaration de politique générale³² (cf. encadré ci après).

Ainsi , la tenue prochaine (novembre 99) d'un débat national sur le thème de " Quelle école pour Djibouti?", à travers la tenue des États Généraux de l'Éducation est la première illustration concrète de cette volonté de réforme en profondeur le système éducatif djiboutien.

Enfin , les orientations majeures qui sortiront de ces réflexions , feront ultérieurement l'objet d'une Loi d'Orientation de l'Éducation (ce qui constituera la première Loi portant uniquement sur l'Éducation) et d'un plan directeur de développement du système éducatif Djiboutien pour le prochain quinquennat.

³² Déclaration de politique générale , Juillet 1999

Encadré 2 : Extrait de la déclaration de politique générale du gouvernement, juillet 1999

«Le défi de la modernisation passe fondamentalement par une nouvelle culture où l'élément humain occupe la place centrale.

L'action du gouvernement retiendra donc comme priorité essentielle la mise en œuvre d'une réforme du système d'éducation et de formation afin d'offrir les mêmes chances à tous les citoyens pour accéder au savoir , à la modernité , à la culture et l'emploi.

Cette réforme sera basée sur les valeurs morales spirituelles qui fondent notre identité, valorisera le capital humain, mobilisera les ressources humaines disponibles dans les système éducatif , et reposera sur la solidarité nationale et les principes du service public.

Cette réforme, visera , d'abord , à résoudre le problème de l'analphabétisme , en s'appuyant sur une mobilisation nationale et la participation de la société civile.

Le gouvernement visera à assurer dans l'horizon le plus rapproché possible, la généralisation de la scolarisation , afin d'étendre l'enseignement fondamental à tous les enfants de 6 à 15 ans , y compris le milieu rural et les pour les filles, à renforcer l'enseignement secondaire et technique et à poser les premiers jalons de notre première Université.

La réforme s'attachera à améliorer les programmes de formation et les méthodes pédagogique, elle prendra en compte la maîtrise des langues nationales , une ouverture conséquente sur les langues étrangères ,la capacité de communication, de réflexion et d'initiative, une bonne connaissance des disciplines scientifiques , et une généralisation des nouvelles technologies.

Le gouvernement mènera une politique scientifique et technologique volontariste fondée sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale , à travers la définition d'axes prioritaires de recherche et la création d'un fonds national pour la recherche. »

.SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD : Banque Africaine de Développement.
BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle
CAP : Certificat d'aptitude pédagogique
CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
CEP : Certificat d'études primaire
CI : Cours d'Initiation (niveau 1)
CP : Cours préparatoire (niveau 2)
CE1, CE2 : Cours élémentaire (niveaux 3 &4)
CM1, CM2 : Cours moyen (Niveaux 5 &6)
CFPEN : Centre de formation des personnels de l'éducation nationale
CRIPEN : Centre de recherche, d'information et de production de l'éducation nationale
DINAS : Direction Nationale de statistiques
EDI : Enquête démographique inter censitaire
EDAM-IS : Enquête démographique auprès des ménages- Indicateurs sociaux
EPT : Éducation pour tous
MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
MJSAC : Ministère de la Jeunesse, du Sport et des affaires culturelles
MSPAS : Ministère de la Santé publique et des affaires sociales
ONG : Organisme Non Gouvernemental
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PASEC : Programme d'Analyse des systèmes Éducatifs des pays membre de la CONFEMEN
PNB : Produit National brut
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RSE : Radio scolaire éducative
RTD : Radio télévision de Djibouti
TBA & TNA : Taux brut et Taux net d'Admission
TBS & TNS : Taux brut et Taux Net de Scolarisation
UNICEF : Fonds de Nations Unies pour L'enfance
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, les Sciences et la Culture

GLOSSAIRE

Abandons :élèves quittant l'école avant d'avoir achevé un niveau donné d'éducation ou quittant l'école dans une année non terminale d'un cycle scolaire .

Accès aux différents niveaux : Proportion d'élèves atteignant une année d'études donnée rapportée à 1000 élèves présents en 1^{ère} année d'étude.

Accès aux différents diplômes : proportion d'élèves obtenant leur diplômes:rapporté à 1000 élèves présents en 1^{ère} année d'études .

C.E.P. : Certificat d'études du premier cycle.

Il est délivré a la fin du cycle de l'enseignement .

Cohorte: groupe d'élèves présents en 1^{ère} année d'étude à une année donnée

Coût par élève : Le montant moyen dépensé par le ministère de l'éducation pour un élève.

Déperdition scolaire : L'impact des abandons et des redoublements sur les système scolaire.

Double vacation : L'accueil dans une même salle de classe de deux groupes différents d'élèves dans une journée , à des horaires différents.

École : Unité administrative où se déroule l'enseignement.

Élève: Un élève scolarisé dans l'enseignement à plein temps.

Enseignant: toute personne enseignant à plein temps dans l'enseignement. Le recensement annuel inclut des enseignants momentanément absents, par exemple un congé de maladie et ceux assurant des remplacements.

Redoublants : élèves qui au début d'une année scolaire sont scolarisés dans le même niveau d'études que l'année précédente.

Rapport élèves / classe : le nombre moyen d'élèves par classe (division).

Ratio élèves / maître : Nombre d'élèves moyens par enseignant pour une année scolaire donnée.

Salle de classe : tout local rattaché à une école utilisé pour accueillir une classe.

Taux brut d'admission :. proportion de nouveaux entrants dans un cycle d'enseignement, quel que soit leur âge, rapportée à la population d'âge légal d'entrée dans ce cycle

Taux brut de scolarisation : proportion des effectifs totaux quels que soit leur âge, qui selon le règlement devrait être scolarisé au primaire (6-11 ans)

Taux net d'admission : proportion d'élèves de 6 ans rapportée à la population totale de six ans.

Taux net de scolarisation : proportion d'élèves de 6-11 ans rapportée à la population totale de ce groupe d'âge.

Taux de redoublement : proportion d'élèves d'une année d'études donnée, qui redouble, parmi les élèves de cette même année d'études, l'année scolaire précédente.

Taux de survie : Pourcentage des élèves d'une classe d'âge qui ont été inscrit en première année de l'enseignement primaire et qui ont atteint la cinquième année.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Assemblée Nationale** *Loi n°25/AN/82 portant Orientation Économique et social de la République de Djibouti (1983-19989)- Djibouti 1983*
- Assemblée Nationale** *Loi n°150/AN/91 portant Orientation Économique et Social de la République de Djibouti pour la période 1999/2000 - Djibouti 1991*
- B.C.R.** *EDI-91 - Djibouti 1991*
- DINAS** *Annuaire Statistique de Djibouti, 1990,1991,1992,1993,1994,1995-*
- DINAS** *EDAM-IS 1996 - Djibouti 1996*
- DINAS** *Étude participative sur la pauvreté à Djibouti - Djibouti 1993*
- Forum Consultatif International** *Education Pour Tous : Bilan à l'an 2000, Directives techniques*
- Forum Consultatif International** *Education Pour Tous : Bilan à l'an 2000, Principes directeurs*
- ONU** *Cadre d'action de la conférence de Jomtien*
- M.J.S.A.C.** *Colloque National sur la jeunesse, MJSAC, commission National de la jeunesse, fev 99*
- M.E.N.** *Annuaire statistiques du service de la planification (1990 à 1998)*
- M.E.N.** *Plan quinquennal de développement de l'éducation 1990-94, MEN, oct.1989*
- M.E.N.** *Plan quinquennal de développement de l'éducation 1995-99 MEN, nd*
- M.E.N.** *Programme National d'Alphabétisation (1991-93)*
- M.E.N.** *Projet d'Alphabétisation fonctionnelle des femmes à Djibouti, MEN,(1997-98),*
- M.E.N.** *Projet de programme de réorientation et de développement du dispositif éducatif djiboutien 1997-2002*
- M.E.N.** *Note circulaire n°3747 du 25-1195 portant programme de travail pluriannuel et inter service" vers une école élémentaire pour tous"*
- M.E.N.** *Analyse du système éducatif réalisée par le groupement BCEOM-DAGIC-CIEP sur financement de la Banque Mondial. - Djibouti 1995*
- M.E.N.** *Objectifs, Programmes et Instructions de l'Ecole Primaire - Djibouti 1993*
- M.E.N.** *États Généraux de l'Éducation, Document d'orientation - Djibouti 1999*
- M.E.N.** *Résultats de l'examen d'entrée en 6° - Djibouti 1997*

Primature , Direction de la Planification	<i>Plan quinquennal d'orientation des actions et des projets économique et social (1991-95), - Djibouti 1991</i>
Ministère des Finances	<i>Budget de l'Etat 1990 à 1999</i>
UNFD	<i>Projet d'Alphabétisation UNFD - Djibouti 5juin 1994</i>
UNFD	<i>Rapport National sur les femmes - Djibouti 1994</i>
M.E.N. & UNFD	<i>Projet d'Alphabétisation MEN UNFD - Djibouti 1996</i>
UNICEF Djibouti	<i>Femmes et enfants en République de Djibouti - Djibouti 1997</i>
UNICEF Djibouti	<i>Non formal and adult education in the Republic of Djibouti (by Phyllis Kotite) 1992</i>
UNICEF Djibouti	<i>Education for girls in Djibouti (by Dr Pilar Aguilar-Retamal) 1992</i>

ANNEXE : COMITE DE SUIVI DU BILAN DE L'EDUCATION POUR TOUS

Un comité de suivi des actions et réflexions du bilan de l'Education pour tous est créé par le Ministre de l'Education Nationale (note N° 809 du 18/07/99).

Ce comité est composé de :

1. M le Directeur Général de l'Education Nationale
2. M. ABDILLAHI ADAWEH MIREH, Chef du Service du 1° degré
3. M MAHAMOUD FARAH OMAR, Inspecteur de l'Education Nationale, Coordonnateur
4. M MAHDI MAHAMOUD ISSE , Inspecteur de l'Education Nationale, Coordonnateur-adjoint
5. M AHMED OMAR IYEH
6. M FATHI SALEM ABDOU , CRIPEN
7. MME NIMO BOULHAN, CFPEN
8. M ALI ABDILLAHI GUELLEH , Conseiller Pédagogique , Alphabétisation.